



# Rapport d'activité 2019

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE LA SOMME**





## L'Edito

Avec 95 articles, la loi relative à la transformation de la fonction publique parue le 7 août 2019 est sans doute la loi la plus importante depuis 1984 non seulement par son volume mais aussi parce qu'elle impacte la gestion des ressources humaines de l'ensemble des collectivités quel que soit leur effectif. Son élaboration puis sa parution auront marqué des étapes importantes tout au long de l'année dernière.

D'abord dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre, le Centre de Gestion et toutes les collectivités ont partagé les mêmes attentes quant à son contenu. Pendant les 4 mois de débat parlementaire elle aura suscité beaucoup de crainte de voir la « démolition » du statut mais aussi quelques espoirs quant aux assouplissements de gestion des ressources humaines.

Le jour de sa parution autour des 4 principes généraux auxquels elle obéit, il est tout de suite apparu qu'elle serait fondatrice d'une gestion des ressources humaines renouvelée.

En effet, si les principes fondamentaux de la fonction publique que sont les principes d'égalité, d'indépendance, de responsabilité et de protection restent garantis, cette loi les approfondit en même temps qu'elle les enrichit.

Parallèlement plusieurs dispositions contenues dans la loi sont autant d'indices de rapprochement entre le secteur privé et le secteur public, la loi banalisant ainsi la fonction publique sans pour autant revenir sur les règles inhérentes au statut des fonctionnaires.

La mission principale du Centre de Gestion sur la fin de l'année 2019 a été dans un premier temps de se l'approprier pour en connaître chaque subtilité et chaque ressort notamment à mesure que les décrets d'application étaient publiés. Dans un second temps, nous nous sommes efforcés de vous la rendre plus accessible pour enfin vous accompagner dans sa mise en application concrète.

Informar, faciliter, conseiller : les verbes d'action qui définissent le rôle du Centre de Gestion à vos côtés ont trouvé dans ce contexte leur parfaite application.

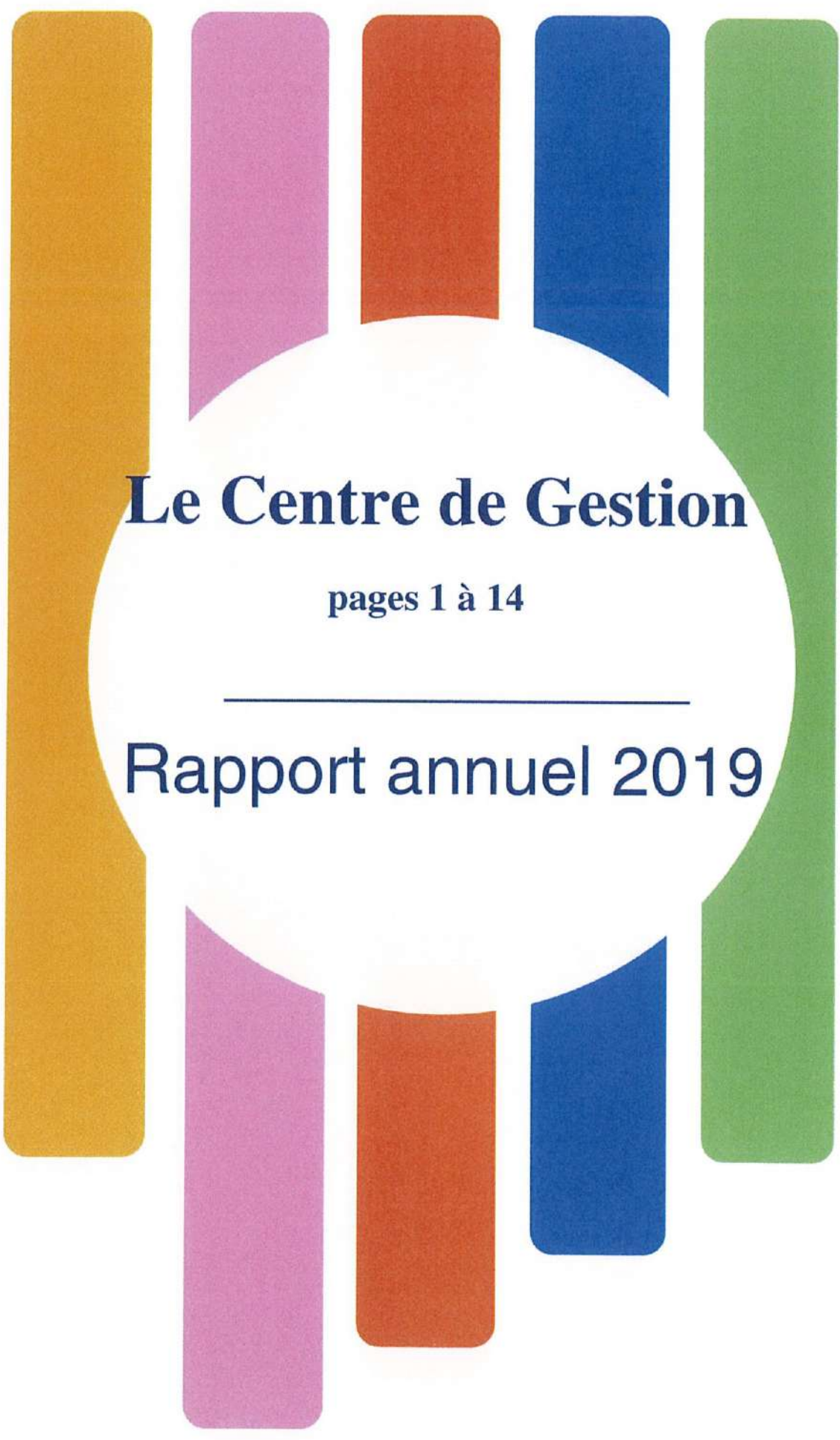
Dans le cadre de crise sanitaire que nous connaissons au moment même où est élaboré ce rapport d'activité 2019, le Centre de Gestion est également présent pour vous accompagner dans la résolution des problématiques spécifiques de gestion des ressources humaines que vous pouvez rencontrer à la gestion de cette crise.

J'espère sincèrement que celle-ci connaîtra rapidement une fin et que nous pourrons revenir à des préoccupations plus apaisées. Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2019.



**Claude CLIQUET**  
**Président du Centre de Gestion**





# **Le Centre de Gestion**

pages 1 à 14

---

## **Rapport annuel 2019**

# Le Conseil d'Administration



Composé de 19 représentants des maires et de 3 représentants des établissements publics affiliés au Centre de Gestion, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois en 2019 pour examiner et délibérer sur les dossiers relevant de sa compétence :



# Le Conseil d'Administration



## a également été amené à se prononcer sur :

- Le fonctionnement des différents pôles et l'évolution des différents services du Centre :

La tarification vaccinale contre la leptospirose

La mise en œuvre du projet « Prévention et risques psychosociaux

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD et la politique de protection des données

Le protocole relatif à l'exercice du droit syndical

- La conclusion, le renouvellement ou l'aménagement de conventions de partenariat avec :

La Caisse des Dépôts et Consignation pour la convention de partenariat 2019 et la convention multifonds CNRACL, RAFF et IRCANTEC

La Mutuelle Nationale Territoriale pour le mécénat de compétence

Le Groupement d'Intérêt Public Informatique des centres de gestion pour le contrat de cession des droits d'auteur et la convention d'adhésion aux applications

L'assurances des activités concours pour la convention constitutive de groupement de commandes

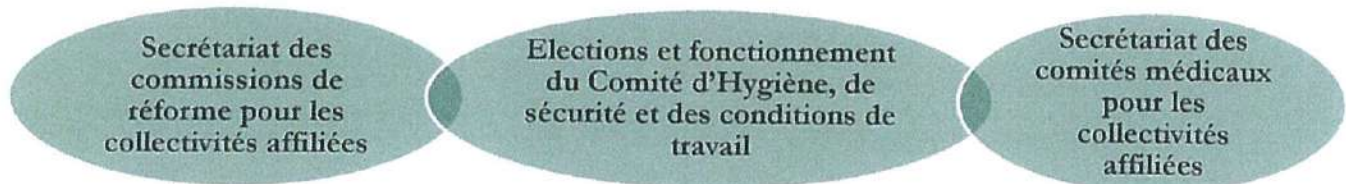
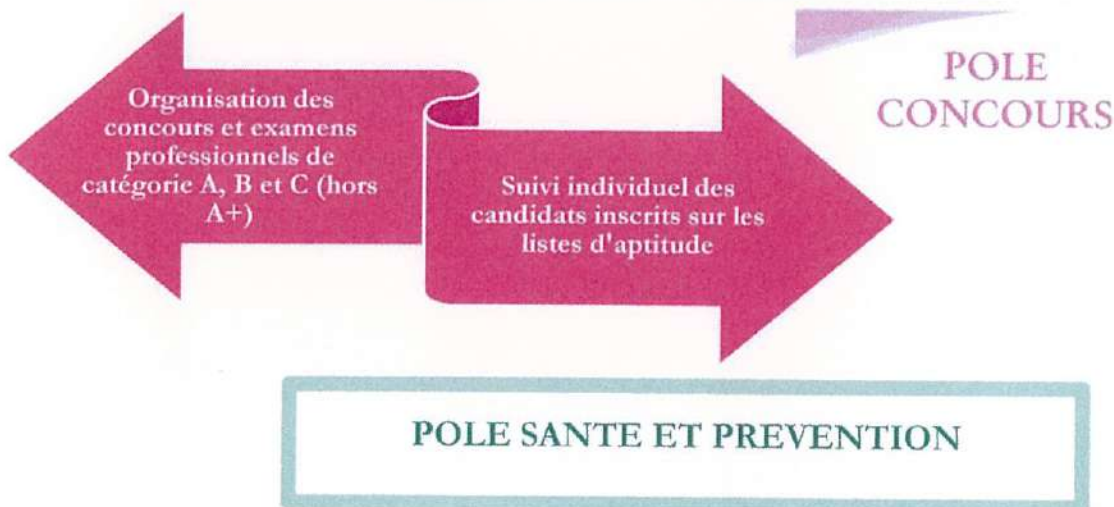
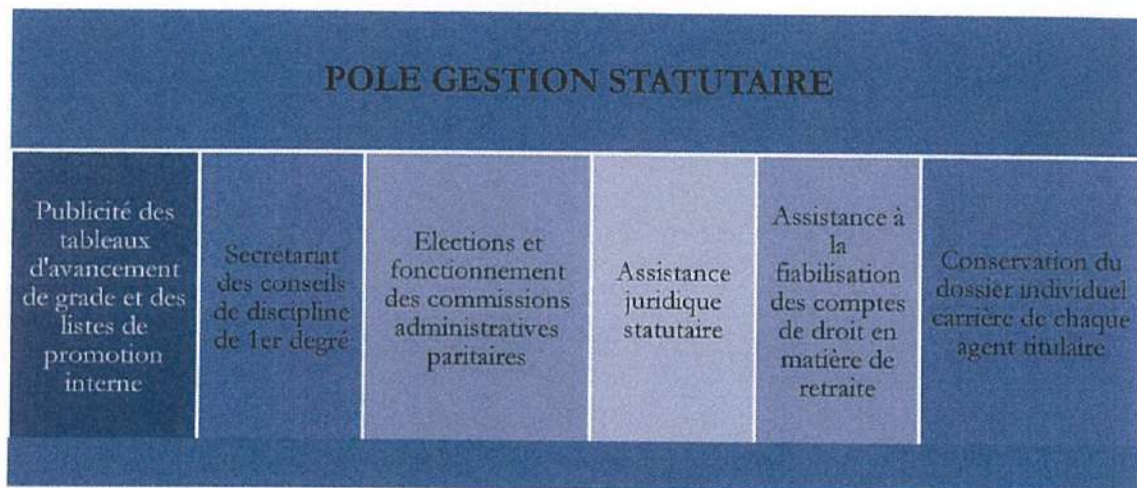
Le Conseil Départemental de la Somme pour la convention relative au transfert de la gestion administrative des dossiers du Comité Médical Départemental et de la Commission de Réforme pour les agents relevant du Conseil Départemental de la Somme

L'Observatoire Régional de l'Emploi pour la convention régionale de coopération entre les centres de gestion de la région Hauts-de-France

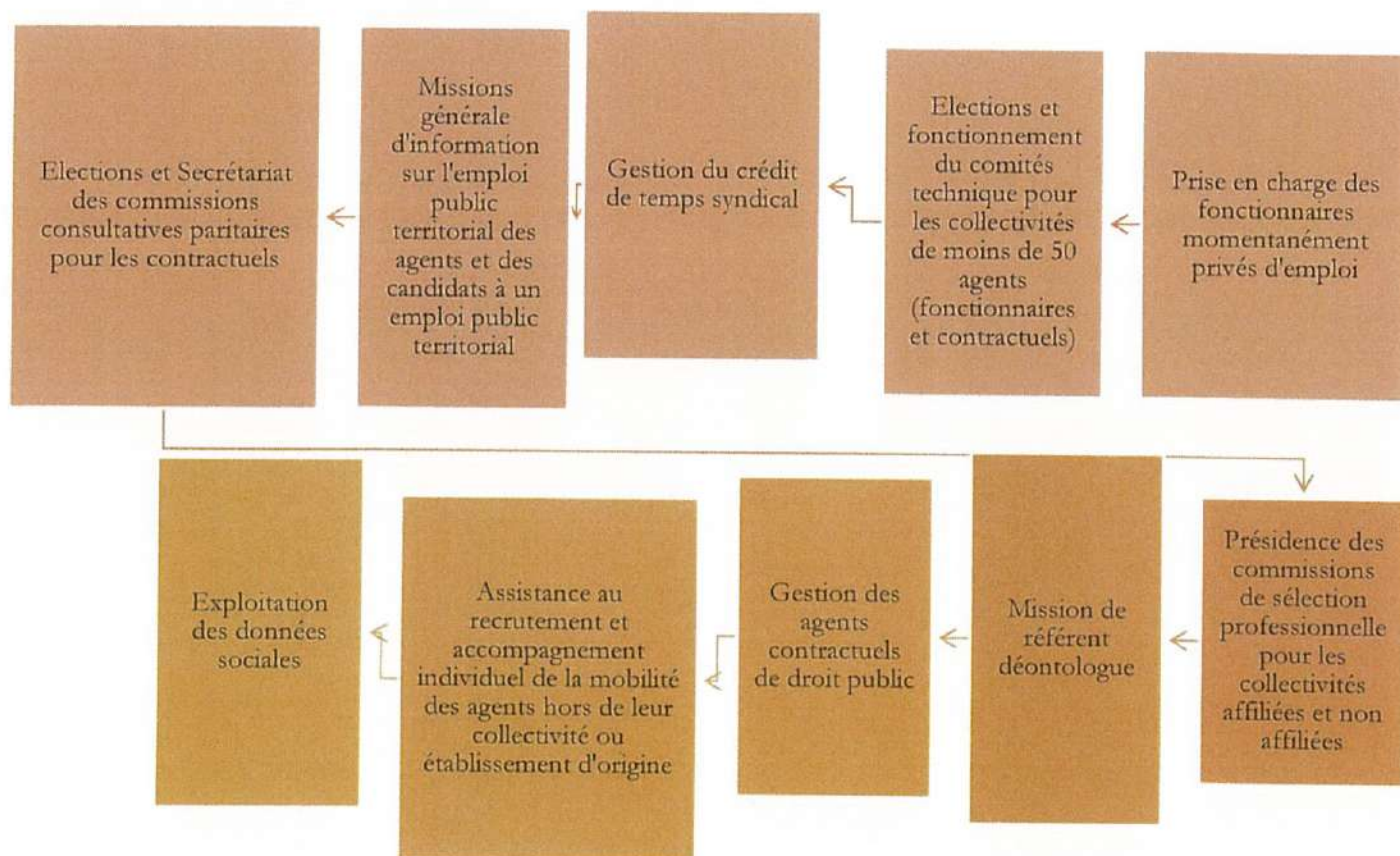
# Les compétences

Les compétences dévolues au Centre de Gestion sont pour une part fixées par la loi : missions obligatoires et pour une autre part mises en œuvres à titre additionnel ou facultatif par le Conseil d'Administration.

Les missions obligatoires et additionnelles sont financées par toutes les collectivités affiliées par les cotisations obligatoire et additionnelle. Les missions facultatives sont quant à elles financées, uniquement par les collectivités qui utilisent ces services, par une tarification spécifique et par le versement d'une subvention par un organisme extérieur.



## POLE EMPLOI ET COMPETENCES



Les compétences  
optionnelles

Les compétences  
facultatives

## POLE CONCOURS

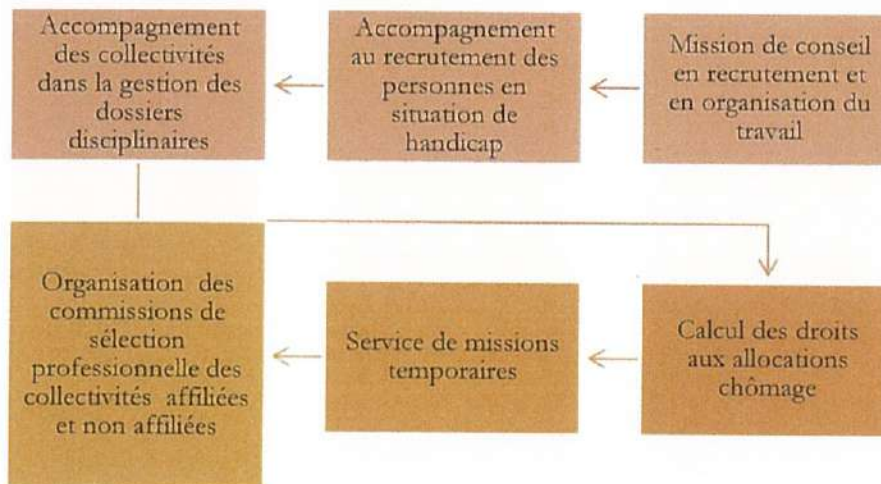
Organisation de concours et examens propres aux  
collectivités non affiliées

## POLE GESTION STATUTAIRE

Accompagnement en matière de retraite et d'invalidité

Gestion d'un contrat groupe d'assurances statutaires

## POLE EMPLOI ET COMPETENCES



## POLE SANTE ET PREVENTION

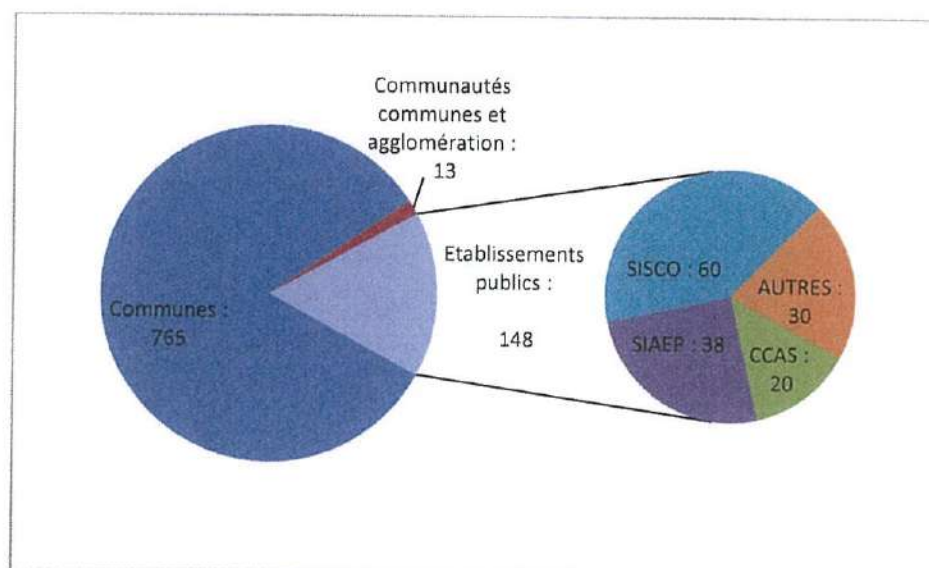


# Les communes et établissements publics affiliés

Toutes les communes et établissements publics du département ayant au moins un agent titulaire, stagiaire ou contractuel de droit public sont affiliés au Centre de Gestion à l'exception d'Amiens Métropole

765 communes au 1er janvier 2020 dont une soixantaine ne sont pas employeurs directs, certaines faisant appel à la mise à disposition d'agents par leur communauté de communes pour assurer des missions de secrétariat de mairie ou d'agent d'entretien polyvalent

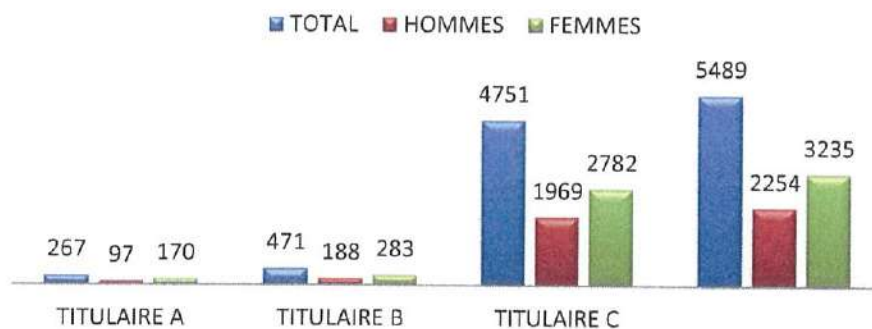
Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme a adhéré volontairement au Centre de Gestion



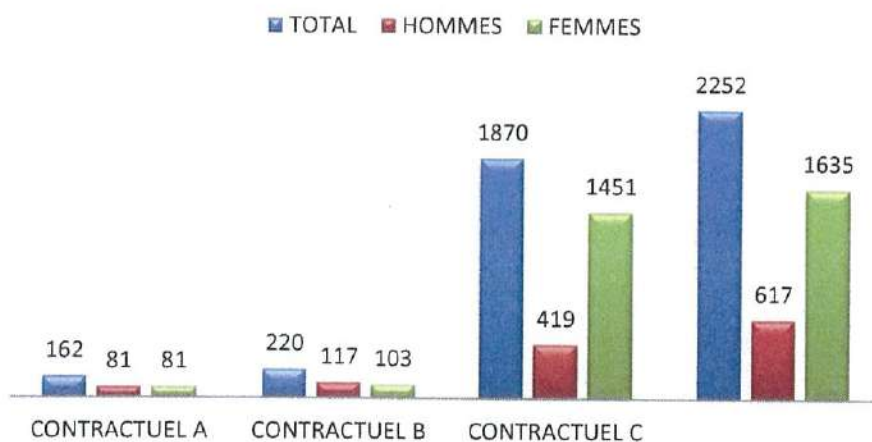
# Les effectifs gérés

au 1<sup>er</sup> janvier 2018

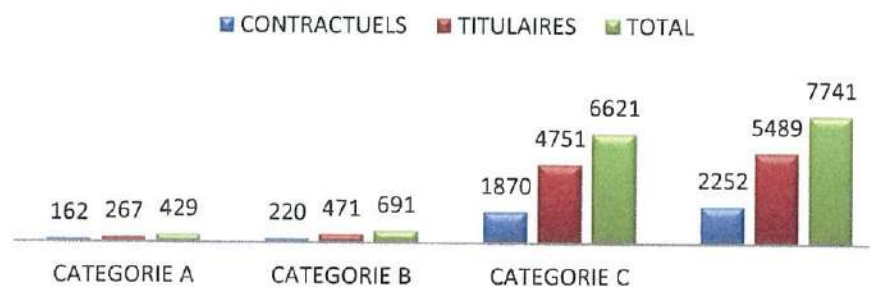
## Agents titulaires



## Agents contractuels



## Répartition par catégorie



# Les Partenariats Institutionnels

Le Centre de Gestion entretient avec plusieurs partenaires institutionnels une collaboration active permettant de mettre en commun les moyens nécessaires à la réalisation de missions pour le bénéfice des collectivités.

En 2019, le Conseil d'Administration a adopté une nouvelle convention de partenariat avec la MNT. Ce partenariat prend la forme d'un « *mécénat de compétences* » qui complète les actions menées par le Centre de Gestion et permet notamment aux agents de bénéficier d'une écoute sociale et psychologique.



Par ailleurs le Centre de Gestion a poursuivi ses partenariats avec :

\* La coordination des centres de gestion des Hauts de France



La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral a regroupé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans une même région les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

En application de l'article 14 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et par délibération du 7 décembre 2015, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a autorisé le Président à signer une charte de coopération entre les Centres de Gestion de la région Nord/Pas-de-Calais/Picardie. Cette charte prévoit que le Centre de Gestion du Nord exerce les missions de centre de gestion coordonnateur pour la région Hauts de France.

Les directeurs des 5 centres de gestion sont amenés à se rencontrer régulièrement sur les dossiers communs sous l'impulsion de la Conférence des Présidents qui se réunit une fois par an.

## \* La délégation Picardie du CNFPT



La coopération avec la délégation Picardie du CNFPT s'affirme en premier lieu par la présence au poste de délégué régional du premier vice-président du Centre de Gestion, Jean-Claude Billot.

Elle est formalisée par une convention de partenariat qui permet que le Centre de Gestion et le CNFPT développent des collaborations constantes.

Elle se décline également par :

- La participation de représentants du CNFPT dans les jurys de concours et examens organisés par les centres de gestion de l'Alliance,
- La mise à disposition auprès du CNFPT de la responsable du pôle Santé du Centre de Gestion pour assurer des formations en matière d'hygiène et de sécurité,
- L'organisation conjointe de journées de sensibilisation en direction des collectivités sur des problématiques de gestion des ressources humaines.

En 2019 le Centre de Gestion a renouvelé une formation de secrétaire de mairie en collaboration avec le CNFPT.

## \* L'Association départementale des maires de la Somme

Comme chaque année le Centre de Gestion a participé au congrès des maires de la Somme au cours duquel le premier vice-président du Centre de Gestion a été réélu président de l'Association des Maires.



La directrice du Centre de Gestion et les responsables de pôle effectuent, à la demande de l'association des maires, des séances d'information auprès des autorités territoriales de la Somme.

Enfin, le Centre de Gestion est présent dans l'annuaire des maires et dans l'agenda édités par l'Association.

## \* La Fédération Nationale des Centres de Gestion



La Fédération Nationale des Centres de Gestion est une association de la loi de 1901 visant à représenter, coordonner, fédérer, promouvoir les centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- représenter les centres de gestion auprès de l'ensemble des pouvoirs publics et des associations représentatives,
- établir une concertation et des échanges étroits et permanents entre les centres de gestion pour la mise en œuvre de leurs compétences et le développement de leurs missions,
- prendre position sur les projets ou propositions législatives et réglementaires relatifs aux missions, compétences et activités des centres de gestion et concernant plus particulièrement la fonction publique et les collectivités territoriales,
- être une instance de liaison et de représentation avec tous les partenaires institutionnels des centres de gestion afin de développer avec eux des relations de partenariat,
- concourir à la centralisation des informations intéressant les agents et les candidats à la fonction publique territoriale,
- valoriser l'action des centres de gestion et promouvoir l'image de marque du service public local.

Le Président du Centre de Gestion et la directrice participent aux commissions de travail et aux journées de réflexion organisées par la Fédération.

#### \* L'Association Nationale des Directeurs de Centre de Gestion



Cette association intervient en faveur de l'échange de pratiques entre centres de gestion et du développement des services rendus aux collectivités.

Au-delà du travail classique des commissions techniques qui permettent un débat et des solutions collectives sur les sujets les plus importants concernant les centres de gestion, ces travaux servent d'appui technique pour l'aide à la décision des orientations stratégiques prises par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Centres de Gestion.

L'ANDCDG œuvre activement à l'accompagnement des centres de gestion dans leur travail quotidien, via la réalisation et la mutualisation d'études, la mise à disposition de modèles et de conseils ou encore l'organisation de journées d'information et de formation ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion qui réunissent à chaque fois plus d'une centaine de participants.

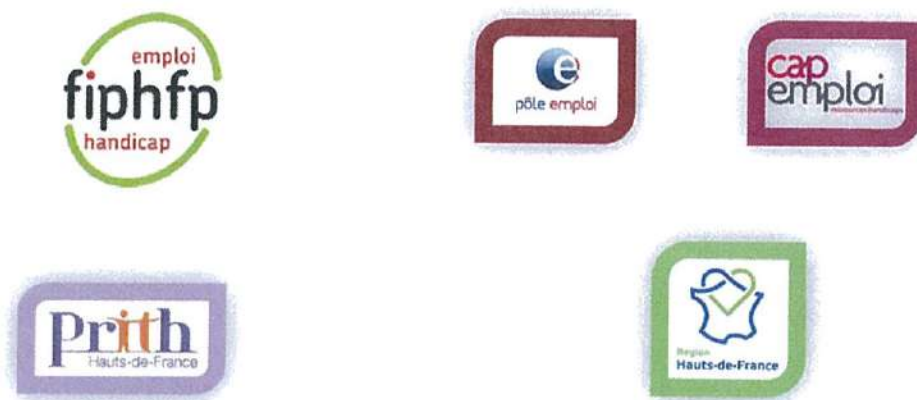
#### \* La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales



Le Centre de Gestion est signataire de longue date d'une convention de partenariat avec la CNRACL pour le compte de laquelle il exerce certaines missions au titre des dossiers retraites des agents. Ce sont les correspondants statutaires qui sont chargés de ces missions.

## \* Le FIPHFP, CAP EMPLOI et la DIRECCTE des Hauts de France

Le Centre de Gestion a obtenu du FIPHFP le renouvellement de sa convention de partenariat pour une nouvelle période de 3 ans.



Dans ce cadre, le pôle emploi et compétence travaille à l'insertion des personnes en situation de handicap notamment avec CAP EMPLOI Somme qui assure une mission de service public en complément de l'action de POLE EMPLOI. L'objectif des Cap Emploi est de favoriser l'embauche des personnes handicapées dans les entreprises et les collectivités.

Par ailleurs le Centre de Gestion participe activement à la déclinaison du PRITH Hauts de France (Plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés) porté par la DIRECCTE Hauts de France. Ce plan a pour objectifs l'amélioration de l'accès à la formation et à l'emploi, la sensibilisation des employeurs publics et privés et l'amplification du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en région.

## \* Le Fonds National de Prévention (FNP)

Au 1er janvier 2015, le Centre de Gestion s'est engagé avec le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL dans le cadre de la convention dite « socle ». Ce partenariat vise à développer les démarches en matière de prévention des risques professionnels dans les collectivités et établissements publics affiliés.



Dans le cadre de cette convention, le Centre de Gestion a poursuivi cette dynamique et déposer auprès du FNP une option « alimentation de la Banque Nationale de Données via PRORISQ ».

A ce titre, les employeurs affiliés à la CNRACL disposent d'un logiciel, mis à disposition gratuitement par le Centre de Gestion, leur permettant de déclarer l'intégralité de leurs accidents de service, accidents de trajet et maladies professionnelles, le pôle Santé et Prévention s'engageant à les accompagner dans leur déclaration.

## \* Les collectivités non affiliées

Le Centre de Gestion est également sollicité par les collectivités non affiliées du département ou de la région (Conseil régional Hauts de France, Conseil départemental, la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, la délégation Picardie du CNFPT) pour assurer certaines missions :

- Organisation des commissions de sélection professionnelle
- Organisation de concours et examens professionnels
- Secrétariat des comités médicaux et commissions de réforme
- Service de médecine préventive
- Agent chargé des fonctions d'inspection



## \* Pôle Emploi



Le Centre de Gestion participe à l'animation de réunions d'information collective à destination des personnes en recherche d'emploi organisées par Pôle Emploi

## \* La plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH)

Cette structure, placée sous l'autorité du préfet de région Hauts de France œuvre en faveur des administrations territoriales de l'État en région et de leurs agents.



Le partenariat avec le Centre de Gestion porte sur les échanges de pratique entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale notamment par le biais de participation à des colloques et à des tables rondes.

\* Le Pôle Universitaire Jules Verne – L'Association des Communautés de France – L'association des Directeurs Généraux des Communautés de France – L'Association des Maires de la Somme – Le CNFPT Picardie

Dans le cadre de la mise en place d'un Diplôme Universitaire « Enjeux et Pratiques de la Coopération Intercommunale » au mois de septembre 2019



# Rapport annuel 2019

## SOMMAIRE

### RESSOURCES

Pages 17 à 21

### CONCOURS ET EXAMENS

Pages 23 à 31

### EMPLOI ET COMPETENCES

Pages 33 à 47

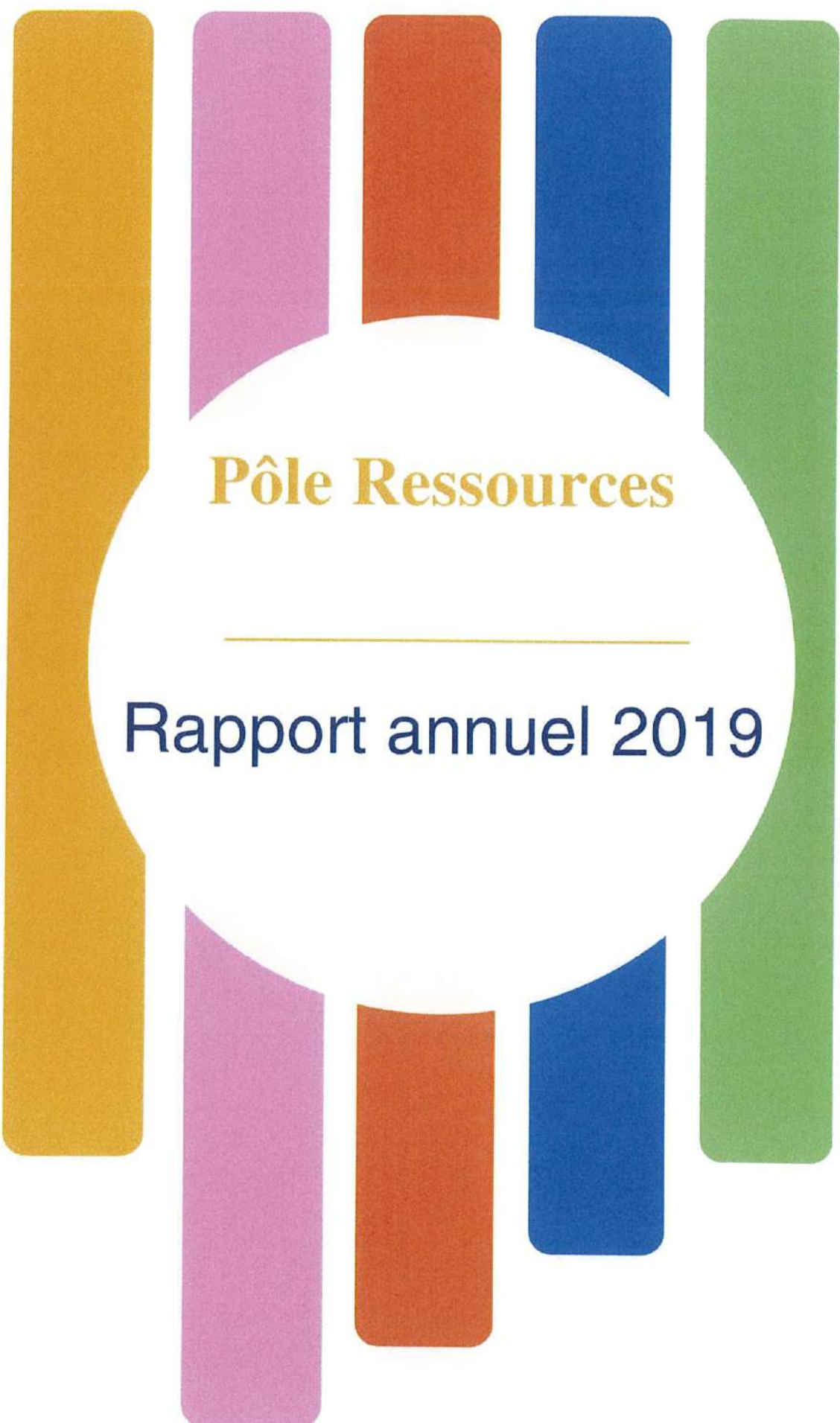
### GESTION STATUTAIRE

Pages 49 à 57

### PÔLE SANTÉ

Pages 59 à 71





**Pôle Ressources**

---

**Rapport annuel 2019**

# Le Secrétariat Général



Accueil physique et  
téléphonique :

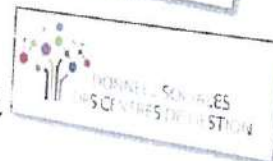


Du lundi au vendredi  
8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Gestion des courriels et des accès  
au site du Centre de Gestion



Gestion de la Bourse de l'emploi  
et  
exploitation des données sociales



Sécurité juridique du caractère  
exécutoire des actes administratifs



Secrétariat des Bureaux –  
Conseils d'Administration –  
Direction



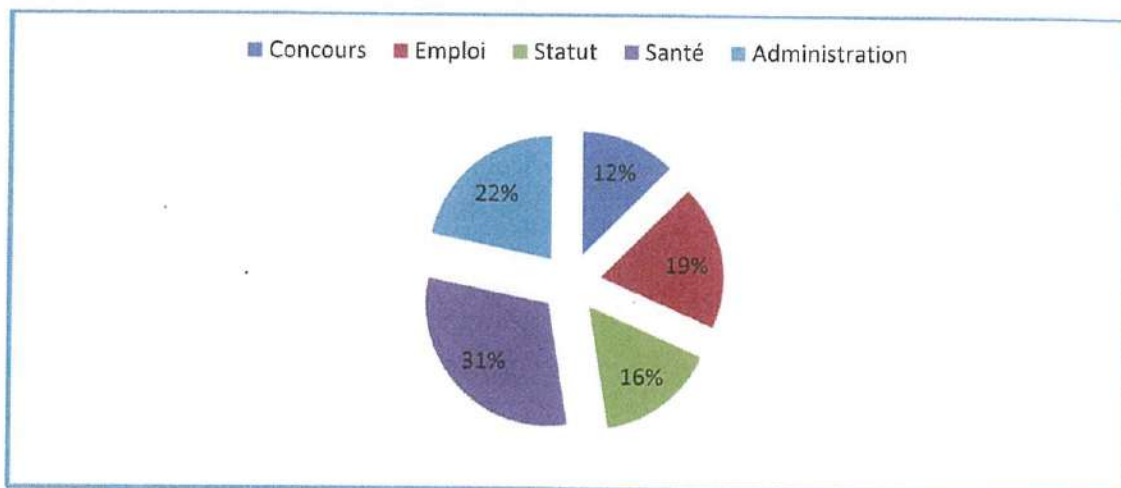
# Les Ressources Humaines

Au 31 décembre 2019 le nombre d'agents permanents travaillant au Centre de Gestion s'est établi à 28 dont :

- 7 agents de catégorie A dont 2 de la filière administrative, 2 de la filière technique, 3 médecins (un médecin vacataire en plus)
- 5 agents de catégorie B dont 3 de la filière administrative et 2 de la filière technique,
- 16 agents de catégorie C dont 12 de la filière administrative et 3 de la filière technique

Représentant 24.55 agents équivalent temps plein répartis par pôle de compétence :

- Concours : 3 ETP
- Emploi : 4,3 ETP
- Expertise statutaire : 3,8 ETP
- Santé : 7,4 ETP
- Administration générale : 5,22 ETP



*180 agents dont :*



*1 076 bulletins de salaire*

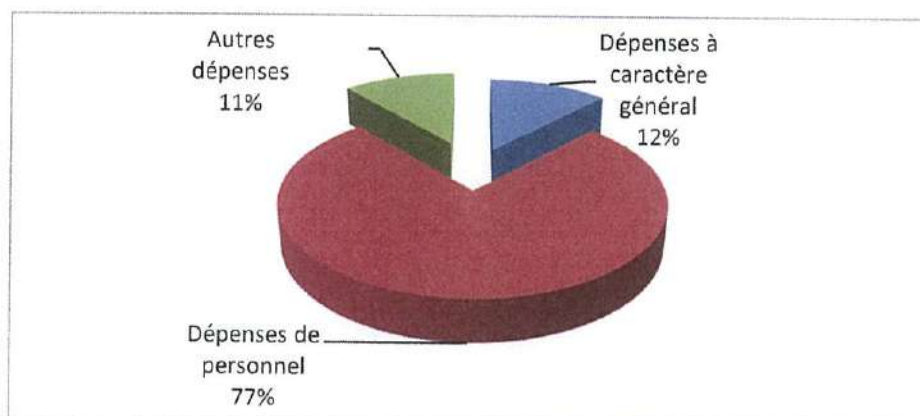
# Le Budget

Le service des finances élabore les budgets primitifs et supplémentaires, les comptes administratifs (principal et annexe). Il est le garant de la bonne exécution budgétaire. Il a la responsabilité de la gestion du budget annexe destiné à la gestion des transferts financiers du CNFPT.

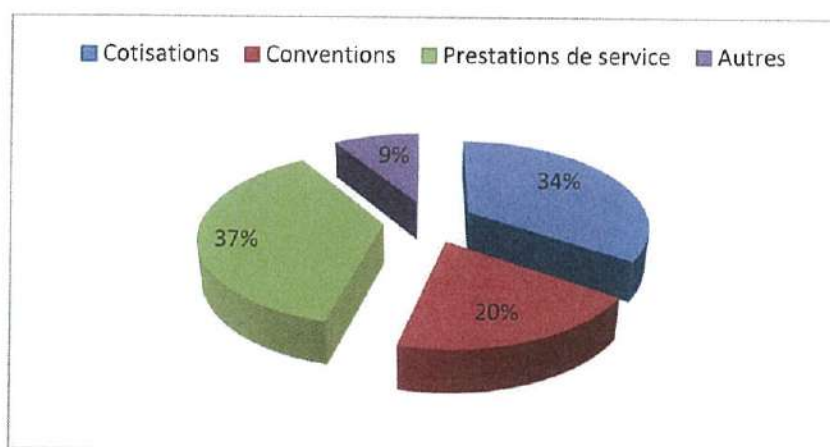
*134 bordereaux de mandats – 1 315 mandats de dépenses*

*110 bordereaux de titres – 2 125 titres de recettes*

En fonctionnement, le compte administratif du budget principal de l'année 2019 établit qu'en dépenses de fonctionnement le Centre de Gestion a géré un budget de 2 930 184 € dont :



Pour un montant total de recettes de 2 813 604 € dont :



Le budget d'Investissement s'est établi à 25 522 € utilisés pour les acquisitions de matériel, bureaux, matériels informatiques, de logiciels et pour réaliser des travaux de bâtiment. Les principales ressources sont les dotations aux amortissements et le FCTVA.

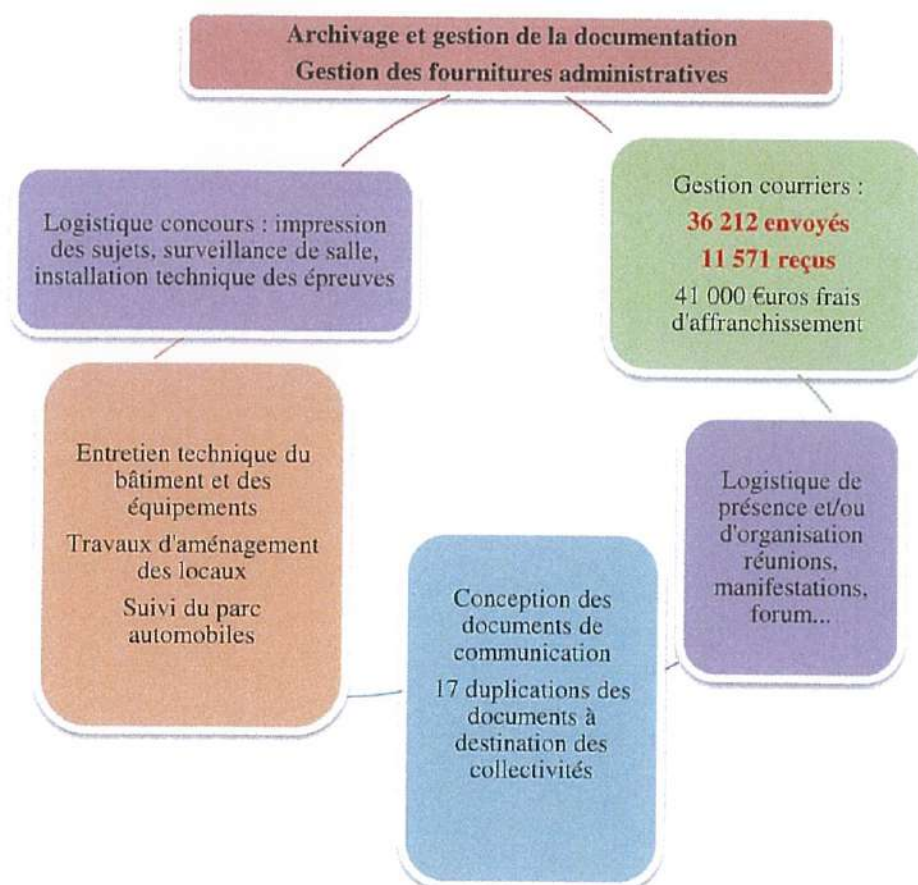
Le déficit budgétaire relevé au compte administratif 2019 résulte de la volonté du Conseil d'Administration de diminuer les taux de cotisations des collectivités affiliées jusqu'au rétablissement d'un excédent de fonctionnement couvrant la trésorerie nécessaire à la gestion budgétaire du Centre de Gestion.

Pour mémoire les taux de cotisations ont été diminués de 23 % en 2018.

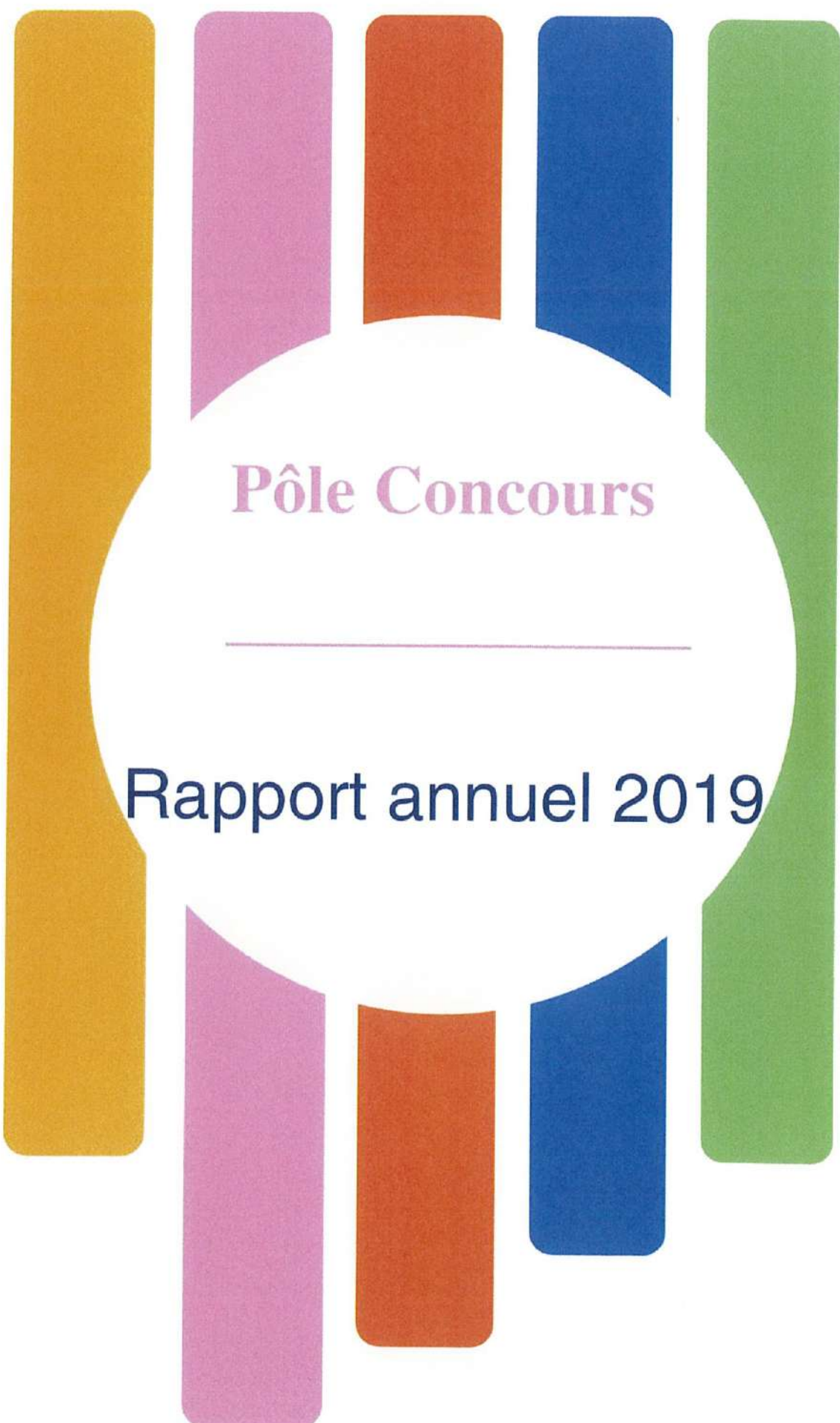
# Les Techniques de l'information et de la communication



## La Logistique Administrative et Technique







# Pôle Concours

---

Rapport annuel 2019

## L'ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2019

Le Centre de gestion de la Somme organise seul, ou dans le cadre de la coopération avec les centres de gestion de la région Hauts de France, les concours et examens d'accès à la Fonction Publique Territoriale.

### Les concours et examens organisés par le Centre de gestion de la Somme

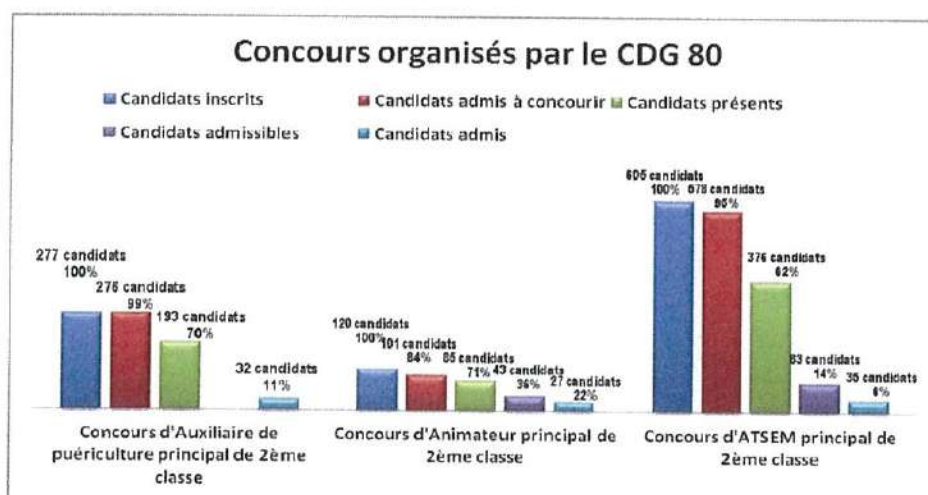
Le Pôle « Concours » a organisé directement :

- 3 concours
- 2 examens professionnels.

1684 candidats se sont inscrits à l'ensemble de ces opérations. Le nombre de lauréats s'est élevé à 256. Pour l'organisation de ces épreuves, environ 80 collaborateurs occasionnels (surveillants, concepteurs de sujets, examinateurs) ont apporté leur concours.

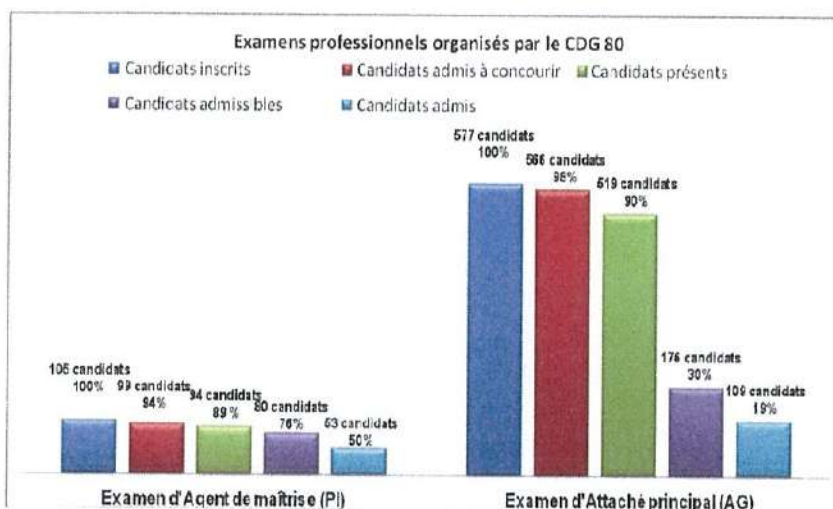
Le détail des statistiques concernant les concours figure ci-dessous :

| CONCOURS                                                                   | Date de la 1ère épreuve  | Type de concours          | Nombre de postes ouverts | Nombre de candidats |                   |          |             |       |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------|-------------------|----------|-------------|-------|
|                                                                            |                          |                           |                          | Inscrits            | Admis à concourir | Présents | Admissibles | Admis |
| Concours d'Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe | à compter du 4 mars 2019 | Externe                   | 32                       | 277                 | 276               | 193      | /           | 32    |
| Concours d'Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe                  | 19 septembre 2019        | Externe                   | 20                       | 49                  | 31                | 26       | 9           | 8     |
|                                                                            |                          | Interne                   | 9                        | 65                  | 65                | 56       | 31          | 16    |
|                                                                            |                          | 3 <sup>ème</sup> concours | 3                        | 6                   | 5                 | 3        | 3           | 3     |
|                                                                            |                          | Sous-total                | 32                       | 120                 | 101               | 85       | 43          | 27    |
| Concours d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe                      | 9 octobre 2019           | Externe                   | 24                       | 468                 | 458               | 371      | 79          | 24    |
|                                                                            |                          | Interne                   | 10                       | 131                 | 114               | /        | /           | 10    |
|                                                                            |                          | 3 <sup>ème</sup> concours | 01                       | 6                   | 6                 | 5        | 4           | 1     |
|                                                                            |                          | Sous-total                | 35                       | 605                 | 578               | 376      | 83          | 35    |
| TOTAL                                                                      |                          |                           |                          | 1002                | 955               | 654      | 126         | 94    |



Le détail des statistiques concernant les examens professionnels figure ci-dessous :

| EXAMENS                                          | Date de la 1ère épreuve | Type d'examen | Nombre de postes ouverts | Nombre de candidats |                   |            |             |            |
|--------------------------------------------------|-------------------------|---------------|--------------------------|---------------------|-------------------|------------|-------------|------------|
|                                                  |                         |               |                          | Inscrits            | Admis à concourir | Présents   | Admissibles | Admis      |
| Examen d'Agent de maîtrise (promotion interne)   | 24 janvier 2019         | PI            | /                        | 105                 | 99                | 94         | 80          | 53         |
| Examen d'Attaché principal (avancement de grade) | 4 avril 2019            | AG            | /                        | 577                 | 566               | 519        | 176         | 109        |
| <b>TOTAL</b>                                     |                         |               |                          | <b>682</b>          | <b>665</b>        | <b>613</b> | <b>256</b>  | <b>162</b> |

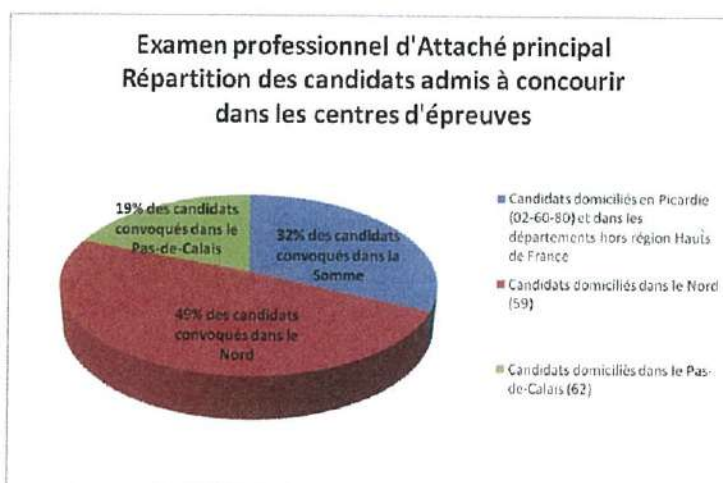


### L'élément marquant de l'année 2019

Par rapport à cette activité, l'année 2019 a été principalement marquée par l'organisation de l'examen professionnel **d'Attaché principal** auquel 577 candidats se sont inscrits.

Cet examen, organisé depuis 2010 par le CDG59 (date des transferts CNFPT vers les centres de gestion), a donc été organisé en 2019 par le CDG80 pour les cinq CDG de la région Hauts de France. Pour l'épreuve écrite d'admissibilité qui s'est déroulée le 4 avril 2019, le CDG80 a organisé :

- ✓ un centre d'épreuve dans la SOMME pour les candidats picards et hors région Hauts de France,
- ✓ un centre déconcentré dans le NORD, pour les candidats domiciliés dans le département 59,
- ✓ un autre dans le PAS-DE-CALAIS, pour ceux domiciliés dans le département 62.



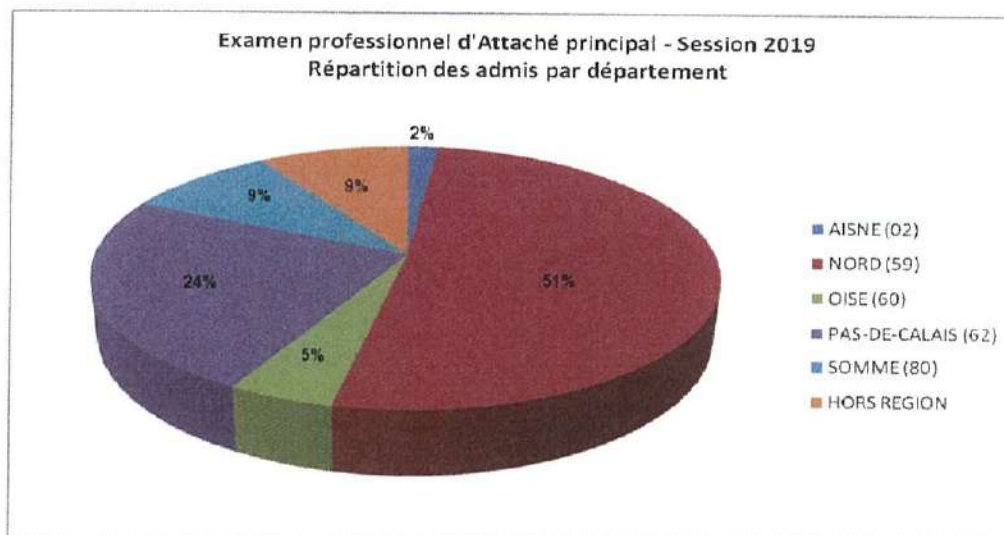
Afin d'obtenir une représentativité de chacun des départements de la région au sein du jury de l'examen, le CDG80 a choisi des membres du jury dans la Somme et a également sollicité, auprès des CDG02, 59, 60 et 62, la désignation de membres de leur ressort géographique (élus, fonctionnaires et personnalités qualifiées). Le jury comprenait 12 membres en plus du Président.

Des correcteurs des cinq départements ont également été sollicités pour participer à la correction des copies.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des candidats par département :

| Ressort géographique | Nombre de candidats |                   |                    |             |            |
|----------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------|------------|
|                      | Inscrits            | Admis à concourir | Présents à l'écrit | Admissibles | Admis      |
| AISNE (02)           | 22                  | 22                | 22                 | 4           | 2          |
| NORD (59)            | 281                 | 277               | 259                | 82          | 56         |
| OISE (60)            | 29                  | 29                | 26                 | 10          | 5          |
| PAS-DE-CALAIS (62)   | 113                 | 109               | 102                | 42          | 26         |
| SOMME (80)           | 80                  | 78                | 72                 | 26          | 10         |
| HORS REGION          | 52                  | 51                | 38                 | 12          | 10         |
| <b>TOTAL</b>         | <b>577</b>          | <b>566</b>        | <b>519</b>         | <b>176</b>  | <b>109</b> |

Le jury s'est réuni le 18 octobre 2019 à l'issue des épreuves et a déclaré admis 109 candidats. Le schéma ci-après indique la répartition des lauréats par département en pourcentage :



### La coordination nationale

Des réunions de la commission « recrutement/concours » de l'ANDCDG, auxquelles ont participé les agents du Pôle « Concours », ont été organisées à PANTIN les 22 mars, 21 juin et 29 novembre 2019. Les travaux de cette commission s'organisent toujours autour de 3 axes principaux :

- l'élaboration et la mise à jour d'un calendrier prévisionnel triannuel permettant notamment, via la cellule pédagogique nationale pilotée par le CDG du Rhône, le processus d'élaboration des sujets pour l'ensemble des épreuves écrites des concours et examens professionnels de catégories A et B transférés,
- l'harmonisation des pratiques et la mutualisation des moyens,
- la veille juridique.

## **La coordination régionale**

### **La convention régionale générale de mutualisation**

A l'instar de la convention nationale générale de mutualisation qui fixe les modalités de remboursement des dépenses des concours et examens de catégories A et B (hors filière médico-sociale), les 5 CDG de la région Hauts de France ont approuvé et signé le 6 juin 2017 une convention de même type pour fixer, au niveau de la région, les règles de mutualisation des dépenses correspondant aux concours et examens professionnels de catégorie C et de la filière médico-sociale.

Cette convention applicable aux concours et examens professionnels cités ci-dessus dont la première épreuve a été organisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et dont la mise en œuvre a été effective à compter de janvier 2018, permet aux 5 CDG de se rembourser les coûts des lauréats de leur ressort géographique respectif.

### **L'élaboration de sujets communs**

Dans une démarche d'harmonisation, et comme l'a initié la cellule pédagogique nationale en élaborant des sujets nationaux pour les concours et examens professionnels de catégories A et B (hors filière médico-sociale), les CDG de la région Hauts de France produisent, depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2017, des sujets communs pour les épreuves écrites des concours et examens de catégorie C et de la filière médico-sociale qu'ils organisent.

Ainsi, en 2019, les 5 CDG de la région Hauts de France ont produit des sujets communs pour les opérations suivantes :

- l'examen professionnel d'Agent de maîtrise, pour l'épreuve écrite de Résolution d'un cas pratique,
- le concours d'Agent de maîtrise, pour les épreuves écrites de Résolution d'un cas pratique et de Connaissances techniques dans les 6 spécialités ouvertes ainsi que pour l'épreuve de Mathématiques commune à l'ensemble des spécialités,
- l'examen d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour l'épreuve écrite de Réponses à des questions à partir de documents succincts,
- le concours d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe (ATSEM pal de 2<sup>ème</sup> classe), pour l'épreuve écrite de QCM du concours externe et l'épreuve écrite de 3 à 5 questions du 3<sup>ème</sup> concours,

Pour l'ensemble de ces épreuves, 17 sujets principaux et 17 sujets de secours ont été élaborés.

### **L'organisation des concours et examens en convention**

Dans le cadre de la coordination régionale,

- pour les opérations organisées par le CDG80, le nombre de conventions avec les CDG de la région Hauts de France est détaillé dans le tableau suivant :

| Centres de gestion<br>ayant conventionné avec<br>le CDG80 | Nombre de conventions |          |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------|----------|
|                                                           | Concours              | Examens  |
| CDG02                                                     | 2                     | 1        |
| CDG59                                                     | 1                     | 1        |
| CDG60                                                     | 3                     | 1        |
| CDG62                                                     | 1                     | 1        |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>7</b>              | <b>4</b> |

- pour les opérations organisées par les autres CDG de la région Hauts de France, le CDG80 a conventionné l'organisation de **20** autres concours ou examens professionnels, détaillés comme suit :

| Opérations pour lesquelles le CDG80 a conventionné | Centres de gestion organisateurs |          |          |          |
|----------------------------------------------------|----------------------------------|----------|----------|----------|
|                                                    | CDG02                            | CDG59    | CDG60    | CDG62    |
| CONCOURS                                           | 3                                | 5        | 2        | 5        |
| EXAMENS                                            | 1                                | 1        | 1        | 2        |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>4</b>                         | <b>6</b> | <b>3</b> | <b>7</b> |

Comme les années précédentes, des membres du jury, des correcteurs des épreuves écrites et des examinateurs des épreuves orales désignés par le CDG80, ont participé activement aux concours et examens organisés en convention au niveau de la région Hauts de France.

### L'organisation des centres déconcentrés

Concernant les examens professionnels de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ouverts par le CDG62 pour la région Hauts de France, le CDG80 a organisé, à Amiens, pour les candidats domiciliés en Picardie, un centre déconcentré pour les épreuves écrites dont les statistiques figurent dans le tableau ci-dessous :

| Centre organisateur | Concours ou Examen                                                         | Date de la 1ère épreuve | Type de concours | Nombre de candidats domiciliés en Picardie |          |       |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------|--------------------------------------------|----------|-------|
|                     |                                                                            |                         |                  | admis à concourir                          | présents | reçus |
| CDG62               | Examen de<br>TECHNICIEN PRINCIPAL<br>DE 2° CLASSE<br>(Avancement de grade) | 11 avril<br>2019        | Examen AG        | 11                                         | 11       | 8     |
|                     |                                                                            |                         | Sous-total       | 11                                         | 11       | 8     |
|                     | Examen de<br>TECHNICIEN PRINCIPAL<br>DE 2° CLASSE<br>(Promotion interne)   | 11 avril<br>2019        | Examen PI        | 70                                         | 66       | 24    |
|                     |                                                                            |                         | Sous-total       | 70                                         | 66       | 24    |
|                     | TOTAL                                                                      |                         |                  | 81                                         | 77       | 32    |

Le CDG02, quant à lui, a ouvert pour la région Picardie uniquement, le concours de Rédacteur pour lequel un centre d'épreuve déconcentré a été ouvert à Saleux pour les candidats domiciliés dans le département de la Somme. Les statistiques concernant ce concours figure ci-après :

| Centre organisateur | Concours ou Examen    | Date de la 1ère épreuve | Type de concours | Nombre de candidats domiciliés dans le département de la <u>Somme</u> |          |       |
|---------------------|-----------------------|-------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------|-------|
|                     |                       |                         |                  | admis à concourir                                                     | présents | reçus |
| CDG02               | Concours de REDACTEUR | 3 octobre 2019          | Externe          | 55                                                                    | 37       | 3     |
|                     |                       |                         | Interne          | 135                                                                   | 107      | 10    |
|                     | TOTAL                 |                         |                  | 190                                                                   | 144      | 13    |

La logistique liée à cette déconcentration est assurée par le Pôle « Concours » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (date des transferts des concours et examens du CNFPT vers les Centres de gestion), ce qui implique notamment de se rendre dans les locaux des CDG organisateurs :

- pour récupérer les sujets, les documents et les fournitures nécessaires à l'organisation de ces épreuves,
- et pour ramener les copies des candidats dès le lendemain des épreuves.

## **LA FACTURATION DU COUT LAUREAT**

### **Le coût lauréat des concours et examens de catégories A et B (hors filière médico-sociale)**

Pour les concours et examens de catégories A et B (hors filière médico-sociale) organisés par les CDG 02, 59, 60, 62 et 80, c'est le CDG59, centre coordonnateur pour la région Hauts de France en charge de la gestion des transferts financiers du CNFPT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui facture directement le coût des lauréats figurant sur les listes d'admission aux autres CDG coordonnateurs de leur ressort géographique respectif.

La facturation s'effectue conformément aux dispositions de la convention générale de mutualisation.

### **Le coût lauréat des concours et examens de catégorie C et de la filière médico-sociale aux collectivités non affiliées et hors convention**

Pour les concours et examens de catégorie C et de la filière médico-sociale organisés par le CDG80, les agents du Pôle « Concours » facturent :

. aux 4 autres CDG de la région, les coûts des lauréats de leur ressort géographique respectif dans le cadre de la convention régionale de mutualisation.

. aux collectivités et établissements non affiliés, n'ayant pas conventionné, le coût lauréat lorsqu'ils ont procédé à la nomination de lauréats figurant sur ses listes d'aptitude.

## **LE SUIVI DES LAUREATS**

L'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pose le principe d'une obligation de suivi des lauréats jusqu'à leur recrutement.



Les modalités de ce suivi, précisées par le décret n° 2016-1400 du 18 octobre 2016 modifiant l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

| Inscription sur la liste d'aptitude  | Dispositions                                                                                                                     |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans la 1 <sup>ère</sup> année       | Réunion d'information                                                                                                            |
| Dans la 2 <sup>ème</sup> année       | Envoi aux lauréats de toute information nécessaire pour rechercher un emploi                                                     |
| Dans la 3 <sup>ème</sup> année       | Envoi aux lauréats de toute information nécessaire pour rechercher un emploi, et pour leur réinscription sur la liste d'aptitude |
|                                      | Des entretiens individuels sont organisés                                                                                        |
| Dans la 4 <sup>ème</sup> année       | Envoi aux lauréats de toute information nécessaire pour rechercher un emploi, et pour leur réinscription sur la liste d'aptitude |
| En cas de suspension d'un an ou plus | Un entretien est proposé au lauréat si la période de suspension a été supérieure ou égale à 12 mois consécutifs                  |

Les lauréats des concours de la session 2018 et du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, encore inscrits sur liste d'aptitude, ont été conviés par courrier à assister à une réunion d'information et d'échanges sur la recherche d'emploi.

Les statistiques relatives aux nombres des lauréats conviés et des lauréats présents à cette réunion figurent dans le tableau ci-dessous :

| LISTES D'APTITUDE                                        | NOMBRE DE LAUREATS INVITES | NOMBRE DE LAUREATS PRESENTS |
|----------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Adjoint administratif principal de 2ème classe 2018      | 17                         | 4                           |
| Adjoint technique principal de 2ème classe 2018          | 17                         | 2                           |
| Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe 2019 | 20                         | 0                           |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>54</b>                  | <b>6</b>                    |

Lors de cette réunion, qui s'est tenue le mardi 26 novembre 2019 au Centre de gestion, un document power-point intitulé « Réunion d'information des lauréats » a été projeté aux participants. Ce document, qui concentre un maximum d'informations utiles pour leur recherche d'emploi, est consultable sur la page d'accueil du site internet du CDG80.

A l'issue de cette présentation faite par les agents du pôle « Concours », les lauréats ont pu poser leurs questions et il a été proposé, à ceux d'entre eux qui le souhaitaient, un entretien individuel. Un seul lauréat a sollicité cet entretien.

## **LE CONTENTIEUX DES CANDIDATS ELIMINES**

### **Les recours relatifs à l'année 2019**

En 2019, le Tribunal administratif d'Amiens a été saisi, par le biais du site [www.telerecours.juradm.fr](http://www.telerecours.juradm.fr), par deux candidats de recours contentieux à l'encontre du Centre de gestion.

Le premier recours, en date du 15 décembre 2019, reçu au CDG80 le 7 janvier 2020, concernait un candidat qui, suite à son élimination à l'examen d'Attaché principal, session 2019, contestait l'impartialité d'un membre du jury lors de l'épreuve d'entretien.



Le second recours, en date du 18 décembre 2019, reçu au CDG80 le 7 janvier 2020, concernait une candidate qui, suite à son élimination au même examen, contestait la note obtenue lors de l'épreuve d'entretien avec le jury.

Les mémoires en réponse à adresser au Tribunal administratif ont été traités dans les deux mois suivant la réception de ces requêtes.

### **Les recours relatifs aux opérations de l'année 2018**

En 2017, le Tribunal administratif d'Amiens a été saisi par deux candidates de recours contentieux à l'encontre du Centre de gestion.

Suite au premier recours contentieux, en date du 17 mars 2018, relatif à une candidate qui contestait la note obtenue lors de l'épreuve d'entretien avec le jury suite à son élimination au concours interne d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2017, le Tribunal Administratif a pris une ordonnance en date du 16 juillet 2019 donnant acte du désistement de la requête de l'intéressée.

Concernant le second recours, en date du 10 avril 2018, relatif à une candidate qui contestait l'impartialité du jury et la note obtenue lors de l'épreuve d'entretien suite à son élimination au concours externe de Rédacteur, session 2017, le Tribunal Administratif a également pris une ordonnance en date du 27 juin 2019 donnant acte du désistement de la requête de l'intéressée.

## **LA MISE A JOUR DU SITE INTERNET**

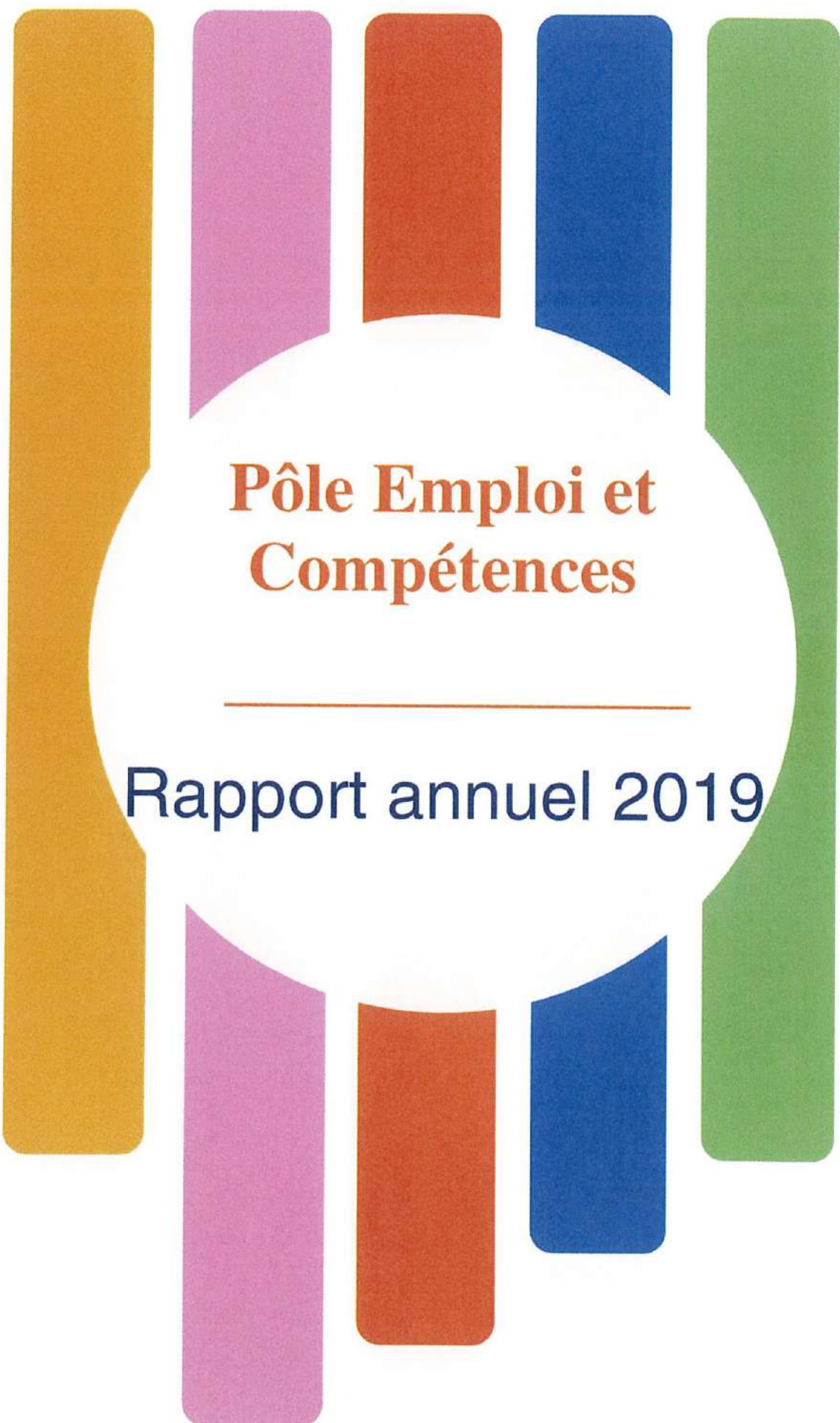
Pour permettre aux internautes (collectivités ou particuliers) de consulter des renseignements fiables et les textes en vigueur relatifs aux concours et examens professionnels, les agents du Pôle « Concours » participent activement à la mise à jour des rubriques du site internet du CDG80, **www.cdg80.fr**, et notamment de la documentation figurant dans l'onglet « Vous voulez passer un concours ou un examen » et de la page d'accueil, rubrique « A la une », pour publier les avis de concours ou d'examen professionnel.

## **L'EFFECTIF ET LE FINANCEMENT DU POLE « CONCOURS »**

Trois agents à temps complet sont affectés au Pôle « Concours » du CDG80. Un autre agent du Pôle « Logistique Administrative et Technique » apporte ponctuellement son aide aux activités du Pôle « Concours », notamment pour le tirage des sujets, lors de l'organisation des épreuves écrites des concours et examens et pour se rendre dans les autres Centres de gestion de la région (retrait des sujets et documents nécessaires à l'organisation des centres déconcentrés, retour des copies des candidats). Ces missions sont estimées à 10 % de son temps de travail.

Le financement du Pôle « Concours » est assuré dans le cadre de la cotisation versée par les collectivités ainsi que par le remboursement des coûts des concours et examens de catégories A et B, hors filière médico-sociale, par le CDG59 qui perçoit les reversements CNFPT au titre du transfert des compétences.





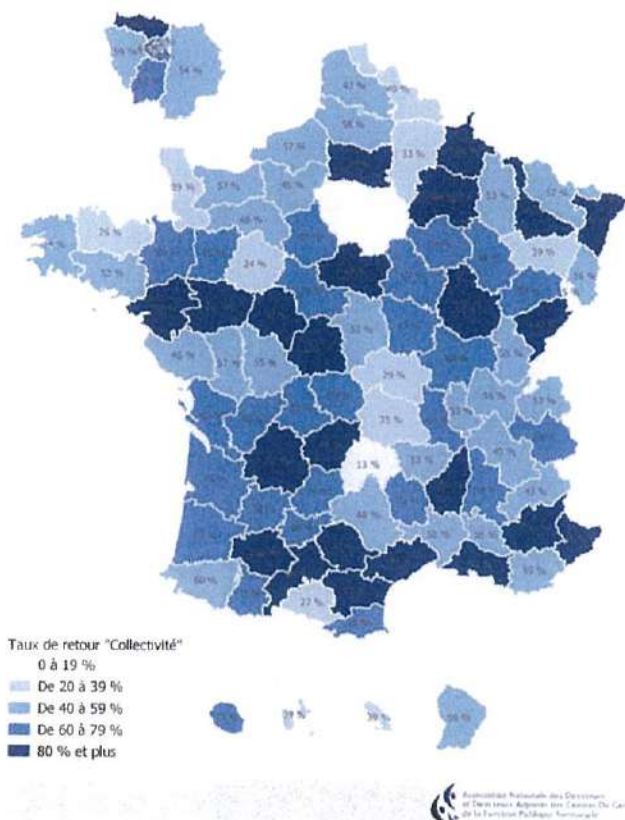
# **Pôle Emploi et Compétences**

---

**Rapport annuel 2019**

## Exploitation des données sociales

Taux de retour "Collectivité" Jour de carence au 16 juillet 2019



## L'applicatif « Web Bilan Social »

En 2019, une enquête flash « jour de carence » a été demandé par la DGCL sur un échantillon national d'environ 3500 collectivités dont 39 collectivités Samariennes.

53% des collectivités de la Somme ont répondu à cette enquête dont le Conseil Départemental, la communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole et le Centre de Gestion.

Le taux de retour national est de 63%.

## Bilan de l'emploi

La loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique a confirmé et conforté la place des centres de gestion comme partenaire privilégié de l'ensemble des collectivités territoriales, affiliées comme non affiliées, en matière d'emploi public local.

Au cœur de la problématique, chaque Centre de Gestion réalise un bilan de la situation de l'emploi public territorial et de la gestion des ressources humaines au plan départemental en matière d'effectifs, de bourse de l'emploi, de concours et de retraite.

Ces bilans sont compilés au niveau national. Cette compilation est présentée lors de la Conférence Nationale de l'Emploi Territorial organisée par la Fédération Nationale des Centres de Gestion (la 7<sup>ème</sup> édition du Panorama national de l'emploi public territorial a été présentée le 27 mars 2019).

Ils constituent à la fois un repère mais aussi un point de départ afin d'établir des perspectives à moyen terme d'évolution des emplois, des métiers des compétences et des besoins en recrutement des collectivités et de leurs établissements publics.

# La Bourse de l'Emploi



**376 504 consultations**

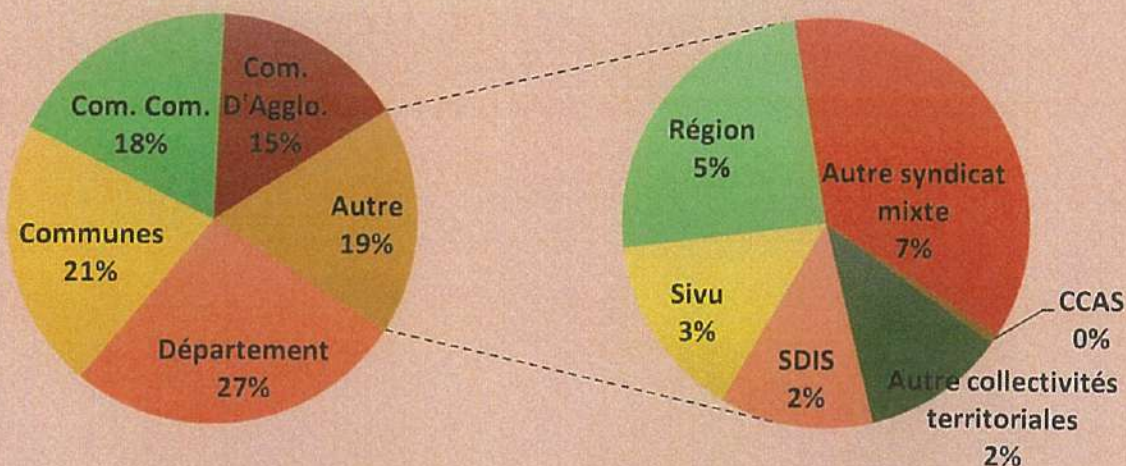
**1001 demandeurs d'emploi  
inscrits au 31 décembre 2019**

**2 161 offres pré-affectées  
(dont 147 de promotion  
interne) et 685 offres réelles**

**225 offres réelles ont donné  
lieu à un recrutement  
(dont 169 à temps complet)**

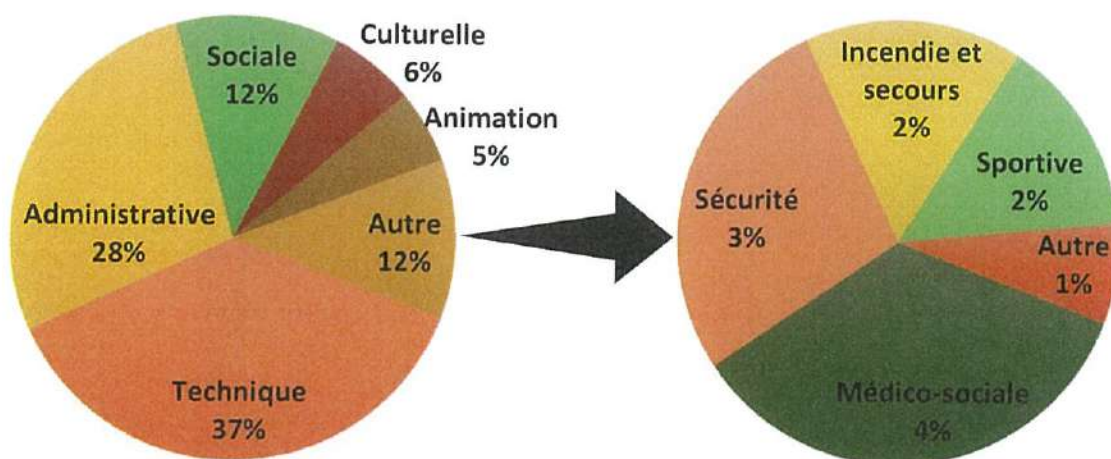
# La Bourse de l'Emploi des collectivités

## Offres par type de collectivité



En 2019, le Conseil Départemental (+6%) et les communautés de communes (+4%) ont observé une augmentation de publication d'offre de 5% en moyenne par rapport à 2018. En revanche, les communautés d'agglomération (-5%) et les communes (-2%) affichent une diminution de 3,5%.

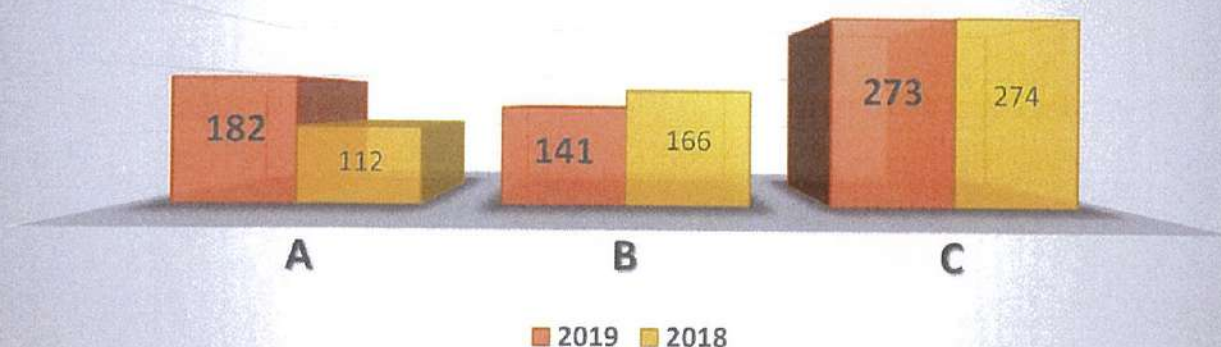
## Répartition des offres par filières



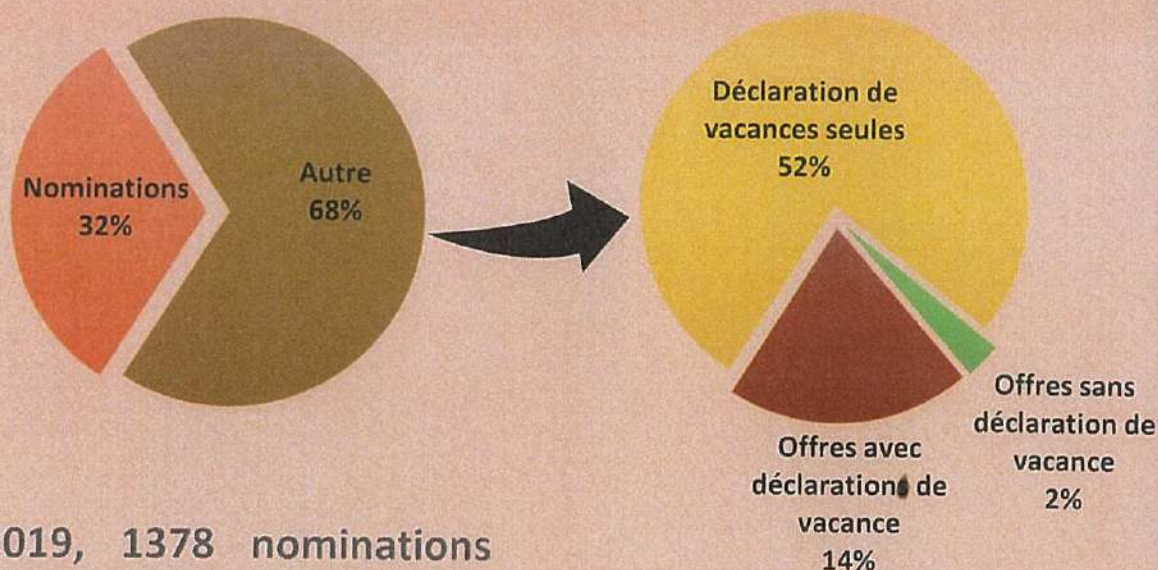
En 2019, les filières culturelle, médico-sociale, sécurité et sportive sont similaires à 2018. Il y a une nette augmentation des filières Technique, sociale et animation de 5% en moyenne, cependant la filière administrative (-5%) et la filière incendie et secours (-6%) perdent en moyenne 5,5% de leurs offres.

# La Bourse de l'Emploi des collectivités

## Répartition des offres d'emploi par catégorie



## Opération par objet



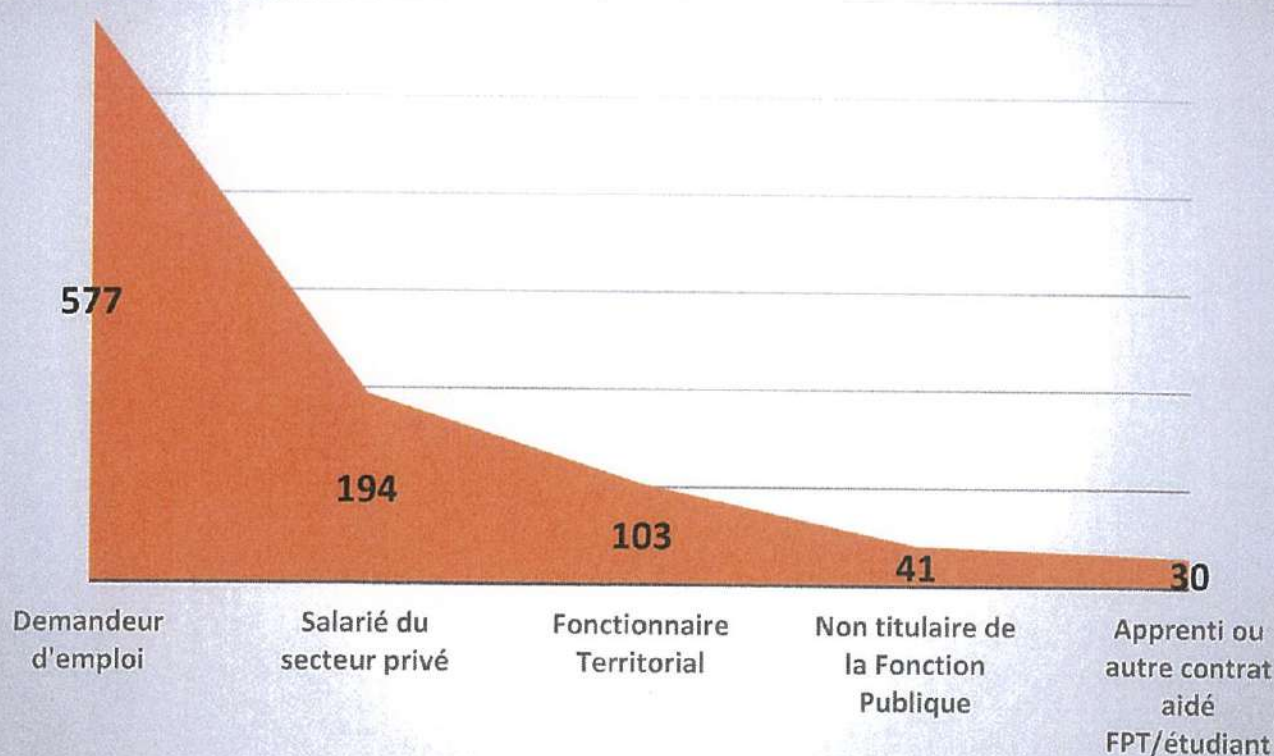
En 2019, 1378 nominations ont été saisies dont 75% en temps complet

# La Bourse de l'Emploi des demandeurs

1001 demandes d'emploi sont publiées sur le Site Emploi Territorial dont 85 renouvelées :

- **79%** recherchent dans la région Haut-de-France et **21%** recherchent dans la Somme en premier choix
- **41%** acceptent les missions temporaires
- **39%** sont des femmes
- **5%** sont reconnus travailleurs handicapés

## Situation professionnelle des demandeurs(ses)





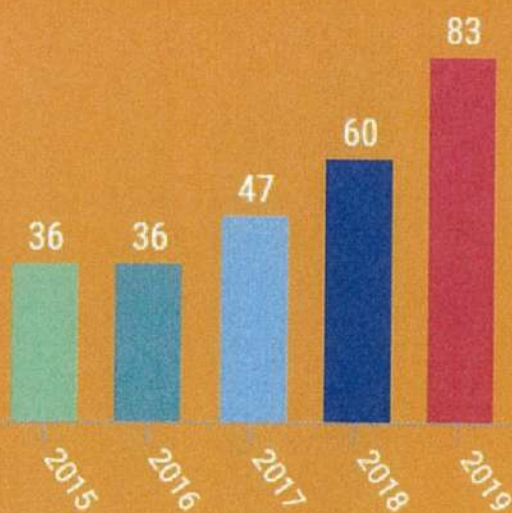
## 2019 en quelques chiffres...





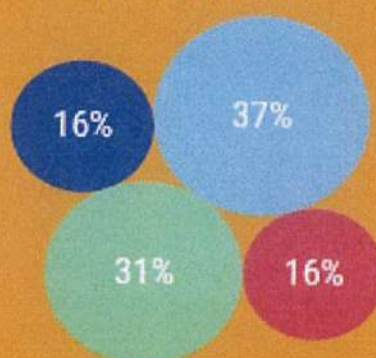
## 2019 en diagrammes...

**Collectivités ayant sollicité le service Missions Temporaires**



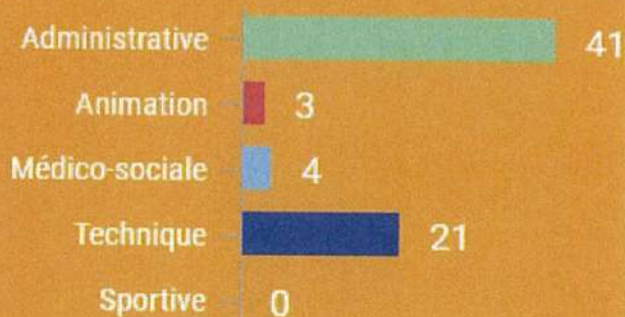
\* nombre de collectivités

**Répartition des besoins des collectivités par arrondissement géographique**



- ★ Péronne
- ★ Abbeville
- ★ Amiens
- ★ Montdidier

**Répartition des agents employés par filières**





## **Recensement des secrétaires de mairie souhaitant intégrer le service « Missions temporaires » du Centre de Gestion**

**JUIN  
2019**

Le Centre de Gestion a lancé une enquête fin juin 2019 destinée aux secrétaires de mairie en poste sur le Département afin de recenser celles et ceux qui souhaiteraient assurer quelques heures de remplacement dans une commune dans le besoin. En effet, pour les fonctions de secrétaire de mairie, il n'existe pas de formation scolaire ou universitaire préparant à l'exercice de ce métier et bien que le Centre de Gestion organise des formations spécifiques, il est toujours en recherche de profil d'agents susceptibles d'intervenir dans les communes qui sont demandeuses.

Pour pallier à cette pénurie, le Centre de Gestion se propose de recruter à temps incomplet des secrétaires de mairie déjà affectés-es dans une ou plusieurs communes et qui possèdent donc une expérience confirmée.

14 secrétaires de maire ont retourné le questionnaire afin de proposer leurs disponibilités.

## Mission Handicap : le partenaire du FIPHFP

- 18 dossiers de financements montés par le Centre de Gestion pour les collectivités (hors accessibilité)
- 47 personnes sensibilisées à travers des réunions d'information
- 8 personnes en situation de handicap recrutées en Article 38 par les collectivités de la Somme
- 12 stagiaires en situation de handicap ont intégré la formation au métier de secrétaire de la session 2019 s'étant déroulée du 16 septembre au 10 décembre 2019. Une personne a arrêté en cours de formation pour raisons médicales. 5 ont été recrutés sur un poste de secrétaire de mairie à la suite de la fin de la formation via le service missions temporaires du Centre de Gestion.

## L'apprentissage

Dans un contexte territorial mouvant, le Centre de Gestion de la Somme a voulu en savoir plus sur les contrats d'apprentissage au sein des collectivités du Département.

Les collectivités ont été conviées pour participer à une réunion dédiée à l'apprentissage des personnes en situation de handicap dans la fonction publique territoriale le 21 mai dernier organisée par la référente handicap dans les locaux du Centre de Gestion. Elle les a informées sur le recrutement des apprentis Travailleurs Handicapés (TH), sur l'obligation d'emploi, les conditions d'emplois, sur les aides du FIPHFP. Ils ont également échangés sur leur retour d'expérience quant aux choix de ce type de contrat, leurs difficultés et leur besoin futur en recrutement.

A la suite de cette réunion, la référente handicap du Pôle Emploi et Compétences a lancé une enquête sur l'apprentissage auprès de toutes les collectivités de la Somme afin de recenser les besoins pour les rentrées 2019 et 2020, les difficultés rencontrées, les filières d'apprentissage souhaitées, la connaissance des aides du Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) dans le cadre d'un recrutement d'un apprenti reconnu travailleur handicapé, etc...

## Les chiffres DOETH du département de la Somme

7,52 %

dans la Fonction Publique Territoriale

## Les partenaires

Fiphfp

Membre du  
copil  
Handipacte  
Hauts-de-  
France

Handi  
-Pacte

Pôle  
Emploi



## Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées 18 au 22 novembre 2019

Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées qui s'est tenue la journée du Mercredi 20 novembre 2019 au Quai de l'Innovation à Amiens consacrée aux professionnels accueillant et accompagnant du public en situation de handicap (conseillers du Service Public de l'Emploi, chargés d'insertion, etc.) et aux représentants des services RH (référénts handicap, responsables Ressources Humaines, professionnels du recrutement ou du maintien dans l'emploi, etc.) ; puis l'après-midi était dédié à la mise en relation entre employeurs publics/privés et demandeurs d'emploi en situation de handicap (job dating et forum emploi ouvert).

20 demandeurs d'emplois intéressés par la Fonction Publique Territoriale ont pu intégrer le vivier du service missions temporaires.



16 mai 2019

## Duoday ! Emploi & handicap, et si on commençait par un DUO ?

Le 16 mai 2019, partout en France, l'opération DuoDay permettait la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses entreprises, collectivités ou associations.

Objectif : ensemble, dépasser nos préjugés et avancer vers l'inclusion.

Le Centre de Gestion a souhaité prendre part à cette action et a concrétisé 10 duos sur les postes suivants :

- \* Accueil-standard
- \* Gestion statutaire
- \* Logistique-Administrative et technique
- \* Concours
- \* Assurances statutaires
- \* Service des missions temporaires
- \* Finances/Payés et ressources humaines
- \* Gestion des contractuels
- \* Mission handicap
- \* Secrétariat Médecine Préventive - Instances médicales

En accueillant Nadège et Jeanne de l'ESAT de RIVERY, Annie, Alison, Sébastien et Sarah accompagnés par CAP Emploi, Sophie de l'ESAT Pôle Jules Verne, puis Victoria, Jessica et Dimitri du Centre Henri Dunant.



## *Les réunions*

- ❖ Une présence constante aux réunions organisées par le FIPHFP, Handipacte et AGEFIPH.
- ❖ Réunion sur l'apprentissage des personnes en situation de handicap dans la fonction publique territoriale le 21 mai dernier
- ❖ Information collective le jeudi 20 juin 2019 auprès des demandeurs d'emploi en situation de handicap au métier de secrétaire de mairie et à la formation et réunion-bilan de fin de formation en partenariat avec le CNFPT
- ❖ Participation tout au long de l'année aux groupes de travail organisés par l'AGEFIPH en vue de la préparation de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées avec les partenaires des Hauts-de-France.

Depuis sa mise en place, cette formation remplit un double objectif : former les stagiaires à la grande polyvalence spécifique de ce métier et répondre aux besoins en recrutement des collectivités.

33 candidats pré-sélectionnés en amont par CAP Emploi Somme ont été sensibilisés lors d'une information collective en juin 2019 par la référente handicap du Centre de Gestion afin de leur exposer le riche métier et les multitudes des missions diverses, ainsi que l'intensité de la formation débutant le 16 septembre 2019.

29 stagiaires ont souhaité passer les entretiens de sélections (entretien avec jury et test bureautiques) ; et après corrections des épreuves et délibération des 4 membres du jury, 12 ont été retenus. Cette formation a accueilli des candidats demandeurs d'emploi en situation de handicap. Elle a duré deux mois et demi, en alternance, dispensée avec l'aide du CNFPT, financée par le Conseil Régional, et en partenariat avec CAP Emploi et Pôle Emploi, connaît chaque année des évolutions (cette session, allongement des semaines de stages pratiques en collectivités).

Seule une personne n'a pas achevé la formation pour raison médicale.

## *Formation au métier de secrétaire de mairie – Session 2019*

## *Accueil d'une stagiaire en situation de handicap au Centre de gestion*

Lors de la journée Duoday du 16 mai 2019, nous avons accueilli Jessica, âgée de 21 ans, en situation de handicap, suivie par le Centre Henri Dunant d'Amiens qui était en duo au Pôle carrières. Parallèlement à cette prise en charge en institut spécialisé, elle a intégré en février 2019, un organisme de préparation de contrat en alternance, avec la possibilité de suivre une formation qualifiante. Le Centre de gestion a donc accueilli le lundi 17 juin 2019 pour une période de 4 semaines Jessica en stage afin de lui offrir l'opportunité d'accéder à un éventuel contrat d'alternance en entreprise ou de poursuivre sa formation au sein de l'établissement et prétendre ensuite à une entrée à l'ESAT "hors les murs" du Centre Henri Dunant. Elle est partie le vendredi 12 juillet 2019 en étant enrichie de toutes les richesses des différents services du Centre de Gestion.

# Le Comité Technique

Un Comité Technique est créé auprès du Centre de Gestion pour les collectivités et établissements publics affiliés employant moins de 50 agents dont la gestion est faite par le Pôle Emploi et Compétences.

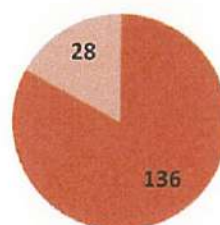
De manière générale, le Comité Technique est consulté sur des questions relatives à l'organisation collective des services et à l'hygiène et à la sécurité en l'absence de comité d'hygiène et de sécurité.

Instance de dialogue, le Comité Technique rattaché au Centre de Gestion est composé de 3 représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion employant moins de 50 agents et de 7 représentants du personnel.

## Fait marquant de l'année :

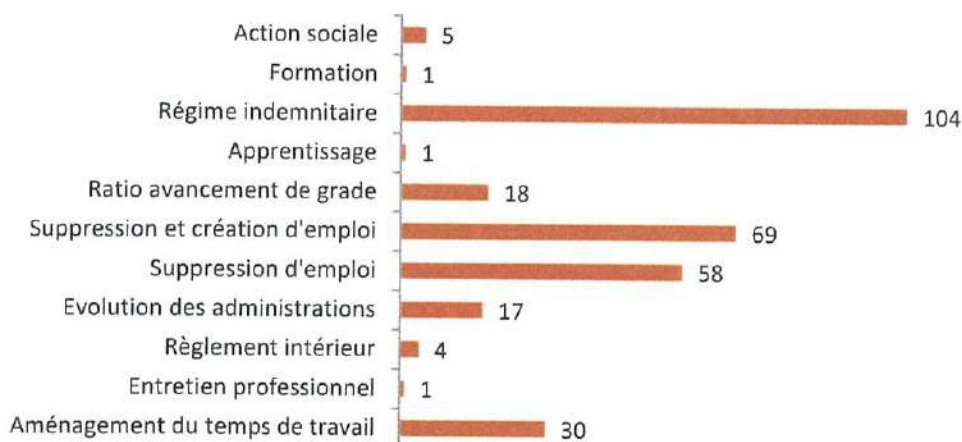
Installation des nouveaux représentants du personnel suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 avec adoption du règlement intérieur.

164 collectivités ont passé au moins un dossier en 2019 au Comité Technique



■ Communes  
■ Ets publics

## Activité du Comité Technique en 2019 : 308 dossiers passés en 10 séances



## Les avis émis par les membres du Comité Technique

|                                          | Favorable à l'unanimité | Défavorable à l'unanimité | Autres avis |
|------------------------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------|
| Avis des représentants des collectivités | 308                     | -                         | -           |
| Avis des représentants du personnel      | 123                     | 142                       | 43          |

# L'exercice du droit syndical

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, le Centre de Gestion a calculé les heures attribuées à chaque organisation syndicale au titre de l'exercice du droit syndical.

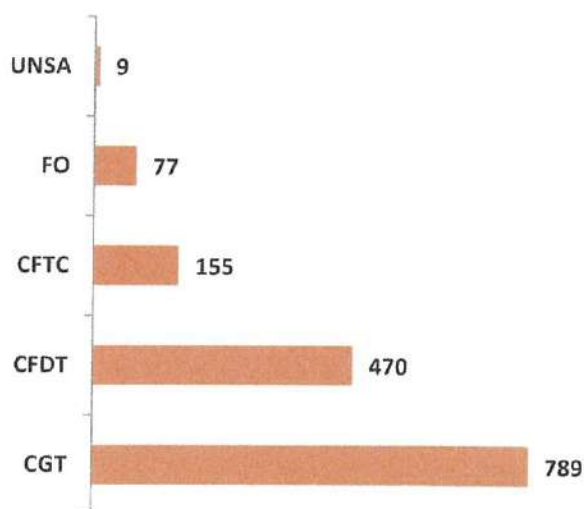


Le 25 février 2019 s'est tenue une réunion avec les organisations syndicales représentatives au CSFPT pour la présentation du projet de protocole travaillé par le Centre de Gestion.

Egalement, lors de cette réunion, les heures de décharges d'activité de service et d'autorisations spéciales d'absences ont été distribuées à chaque organisation syndicale.

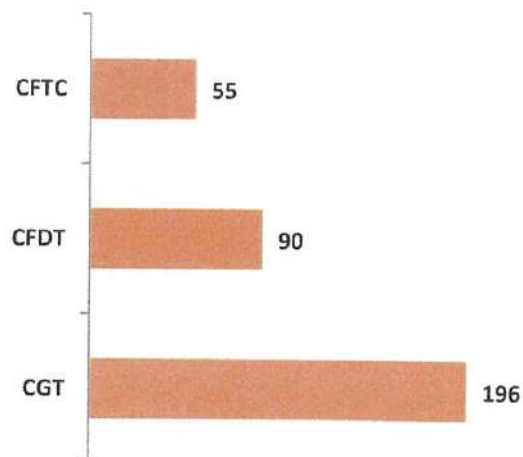
## Heures mensuelles attribuées à chaque organisation syndicale au titre des décharges d'activités de service

Organisations syndicales ayant présenté une liste aux Comités Techniques des collectivités affiliées au Centre de Gestion lors des élections professionnelles 2018



## Heures mensuelles attribuées à chaque organisation syndicale au titre des autorisations spéciales d'absence

Organisations syndicales ayant présenté une liste au Comité Technique du Centre de Gestion lors des élections professionnelles 2018



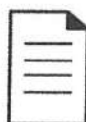
8 190.75 heures de décharges d'activité de service (DAS) et d'autorisations spéciales d'absences (ASA) utilisées



162 044.30 € de coût de remboursement de DAS/ASA



24 collectivités bénéficiaires du remboursement des DAS et ASA



Mise à jour du guide relatif au droit syndical



45 agents bénéficiaires des DAS/ASA

# Le contrat groupe des assurances statutaires

Interface entre les collectivités et l'assureur, le service gère l'ensemble des prestations. Il conseille et renseigne sur les obligations des collectivités. Par ailleurs des informations sont transmises aux collectivités affiliées pour les sensibiliser sur leurs obligations statutaires en matière d'assurance maladie et d'accident du travail.

Le statut de la fonction publique territoriale intègre un système de protection sociale spécifique aux agents qui en dépendent, permettant notamment le maintien de salaires en cas de maladie ou d'accident du travail. Ce dispositif impose des obligations qui peuvent impacter lourdement le budget des employeurs.

## LE CONTRAT



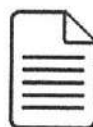
**DUREE DU CONTRAT**  
4 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018



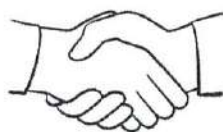
**COLLECTIVITES**  
476 assurées  
Dont 32 ayant + de 30 agents CNRACL



**AGENTS**  
3 902 agents CNRACL dont 2 523 dans des collectivités + de 30 agents  
1 678 agents IRCANTEC



**DOCUMENTS DE GESTION**  
7 673 format papier  
13 994 dématérialisés



**ADHESIONS**  
9 nouvelles adhésions en 2019

## LES SERVICES ASSOCIES



60 contre-visites médicales



21 séances de soutien psychologique



20 expertises médicales



4 recours contre tiers

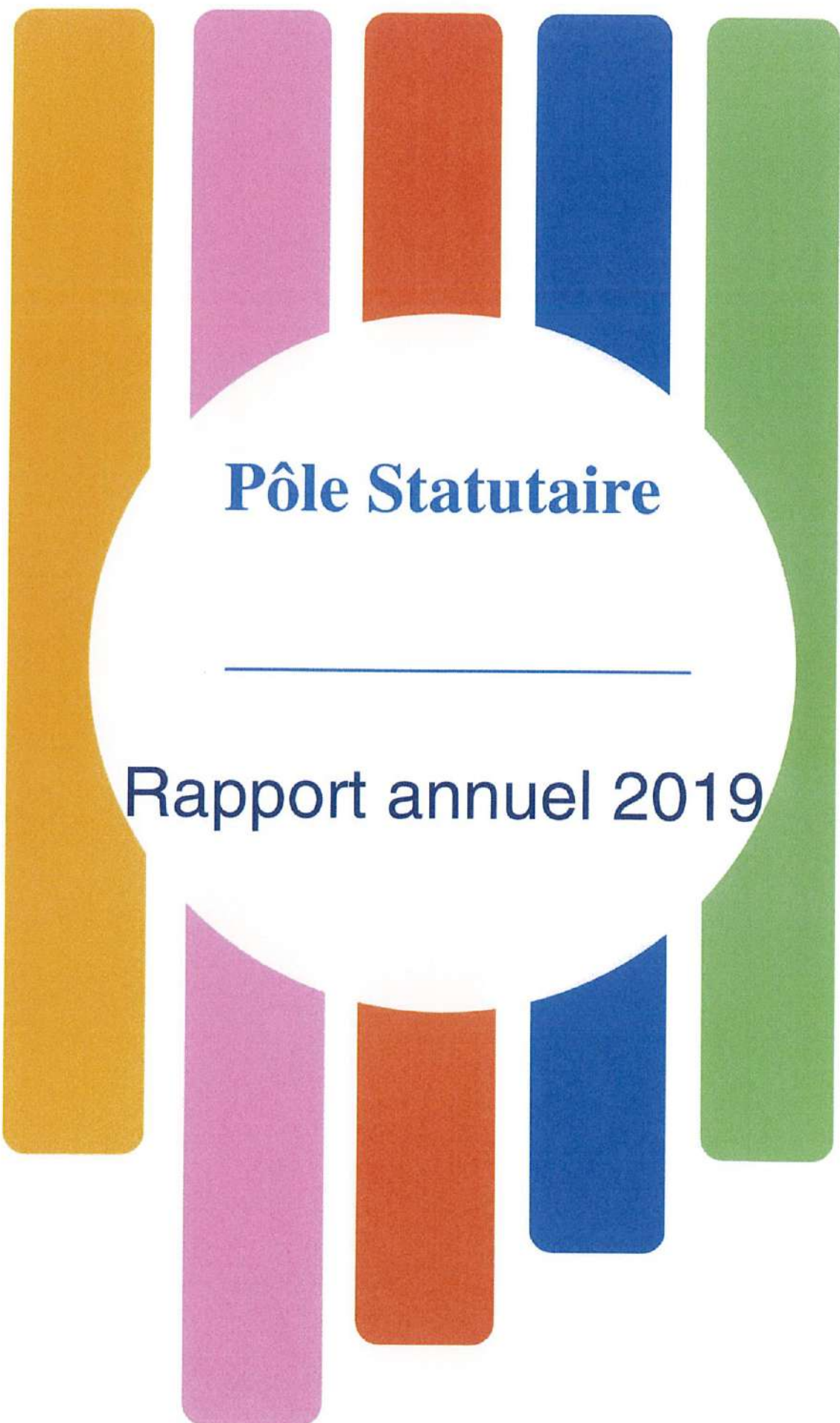


7 sollicitations juridiques/préventives



3 sessions de formation sur la dématérialisation des déclarations d'absentéisme ont été organisées et animées par Sofaxis et le Centre de Gestion auprès des collectivités qui effectuaient leur déclaration papier

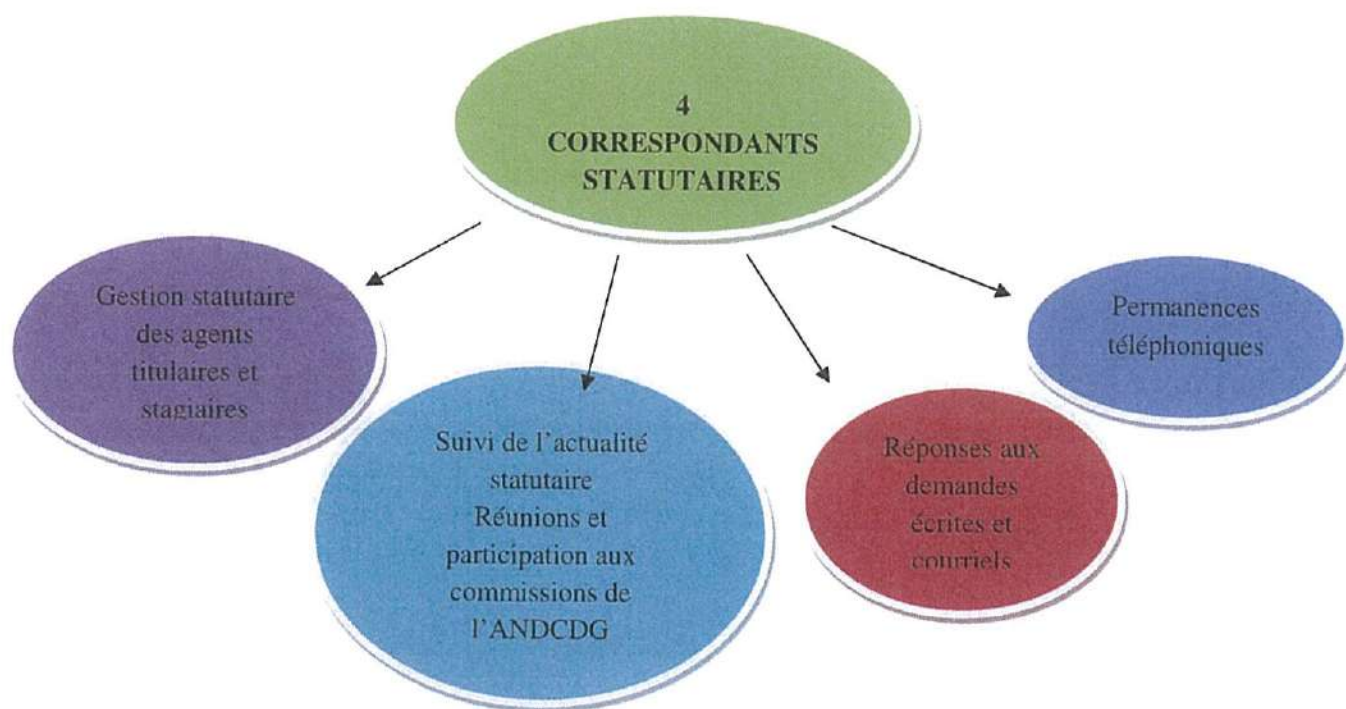




# **Pôle Statutaire**

---

**Rapport annuel 2019**



## L'expertise statutaire

Obtenir une information sur le statut des personnels territoriaux, être tenu informé de l'actualité statutaire ou guidé dans l'utilisation d'un modèle d'acte téléchargé à partir du site internet, tel est l'essentiel du rôle assuré par le service Conseil.

Cette mission met au quotidien sa base documentaire et son expertise statutaire au service des collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés, afin de les aider dans la gestion de leurs personnels.

### \* Permanences téléphoniques



Le conseil juridique s'effectue en premier lieu dans le cadre d'une permanence téléphonique destinée à répondre à toute demande de documentation, d'information ou de conseil sur le statut des agents publics. Le service répond aux préoccupations quotidiennes des gestionnaires du personnel à savoir : la gestion des positions statutaires (détachement, disponibilité, congé parental...), la rémunération, le recrutement, le temps de travail ou encore les congés de maladie.

En général, ces questions donnent lieu à l'envoi d'une documentation (loi, décret, jurisprudence, fiche technique, modèle d'arrêté), accompagnée d'une explication téléphonique. Les collectivités sont également invitées à télécharger directement les documents sur le site internet du Centre de Gestion.

### \* Demandes écrites



Les thèmes abordés lors des permanences téléphoniques se retrouvent dans les nombreuses demandes écrites adressées au service Conseil sous forme de courriers, télécopies ou messages électroniques.

Pour les dossiers les plus complexes ou les plus vastes, le service peut être amené à recevoir directement les collectivités.

## \* Réunions extérieures



En fonction de l'actualité statutaire et des demandes des collectivités, le service Conseil peut également être amené à se déplacer en collectivité.

Suite au décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019, paru au Journal officiel du 1<sup>er</sup> décembre 2019, pris en application de la loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, le Centre de Gestion a organisé, en partenariat avec le CNEPT et l'AMF80, des réunions d'information dans le courant du mois de Décembre 2019.

Enfin, il convient de noter que le service participe de façon régulière à des réunions au niveau national avec d'autres centres de gestion, voire avec la Direction Générale des Collectivités Locales, sur différents points d'actualité.

Ces échanges réguliers contribuent à garantir un conseil de qualité aux collectivités du département.

## \* Fonds documentaire



Le service s'applique à une analyse du statut et veille au suivi de l'évolution de la réglementation. Ceci implique la mise à jour régulière d'un fonds documentaire important et des modèles d'arrêtés mis à disposition des collectivités sur le site internet du Centre de Gestion. Il dispose d'un accès à plusieurs bases de données dédiées aux ressources humaines.

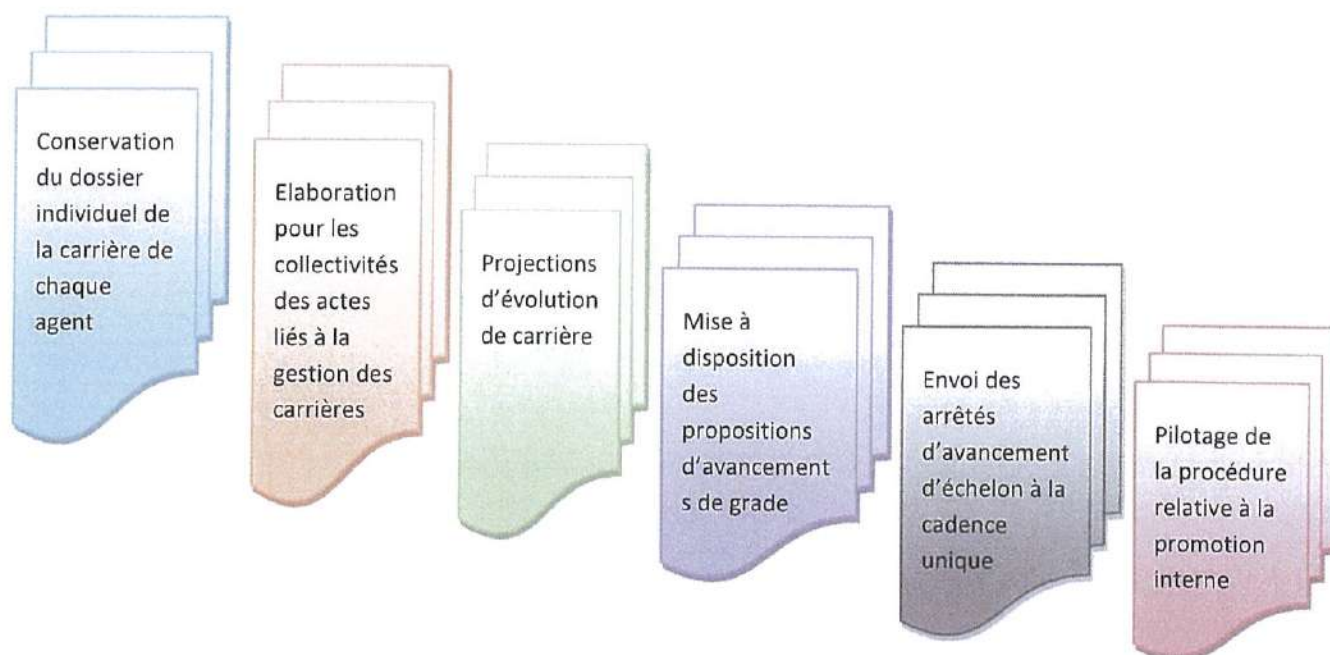
La richesse de l'actualité juridique impose une restructuration régulière du fonds et l'éradication des documents inopérants. Les sources d'information spécialisées (périodiques, sites internet...) font l'objet d'une consultation quotidienne et donnent lieu à « dépouillement ». L'information ainsi recueillie et analysée puis diffusée aux collectivités sous différentes formes :

- la production de fiches techniques et notices explicatives. Elles développent l'actualité statutaire et doivent permettre une information rapide des collectivités par le support du site internet.
- l'envoi de textes par télécopie et courriel aux collectivités qui en font la demande.

## La Gestion statutaire

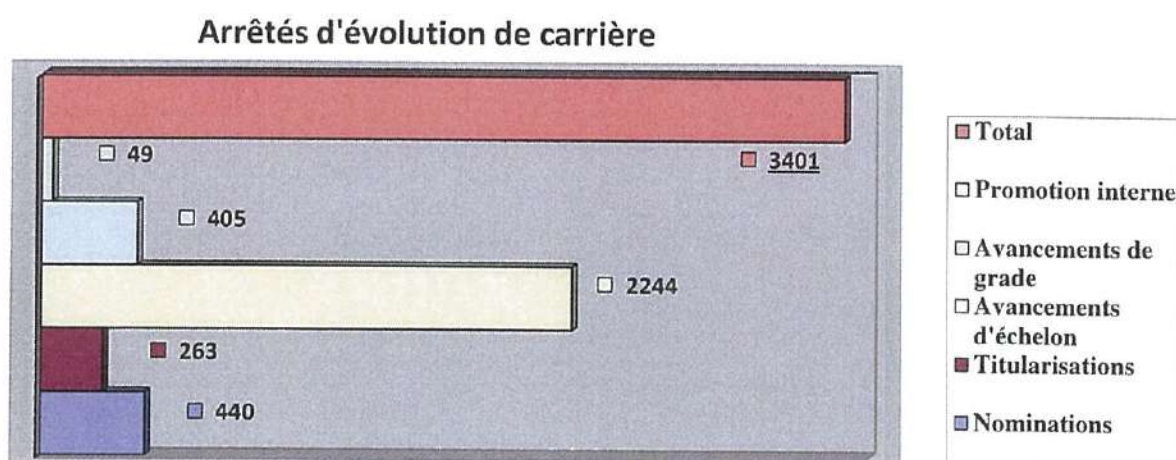


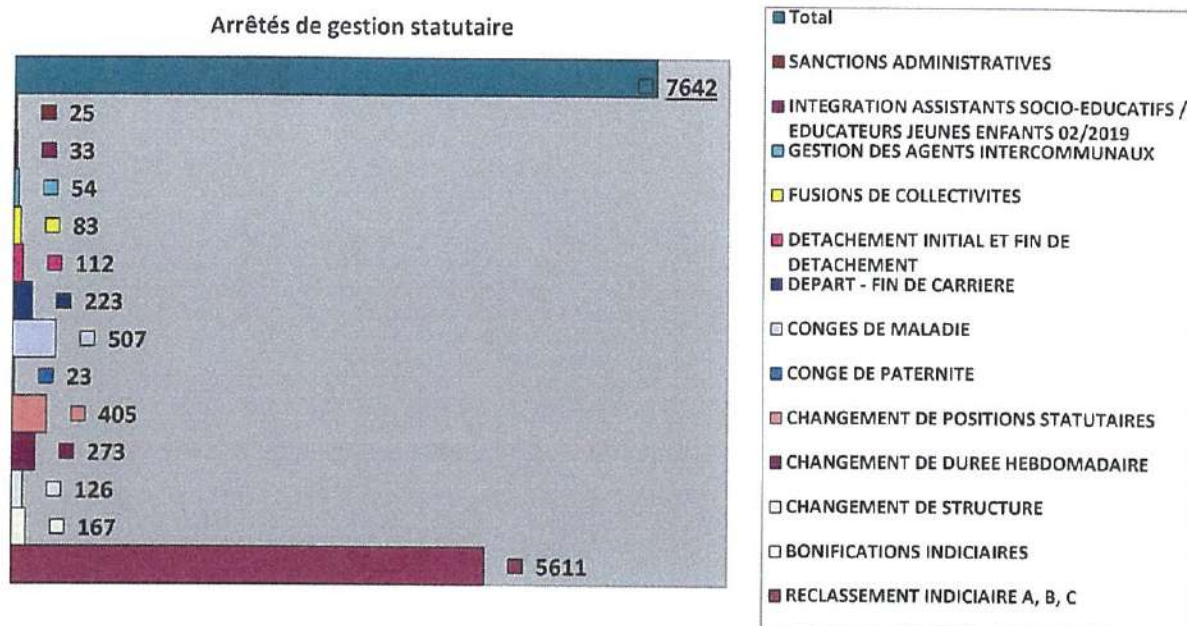
Dans le cadre de sa mission statutaire, le Centre de Gestion assiste les collectivités affiliées dans la gestion au plus près de leurs agents stagiaires et titulaires.



## *Quelques chiffres*

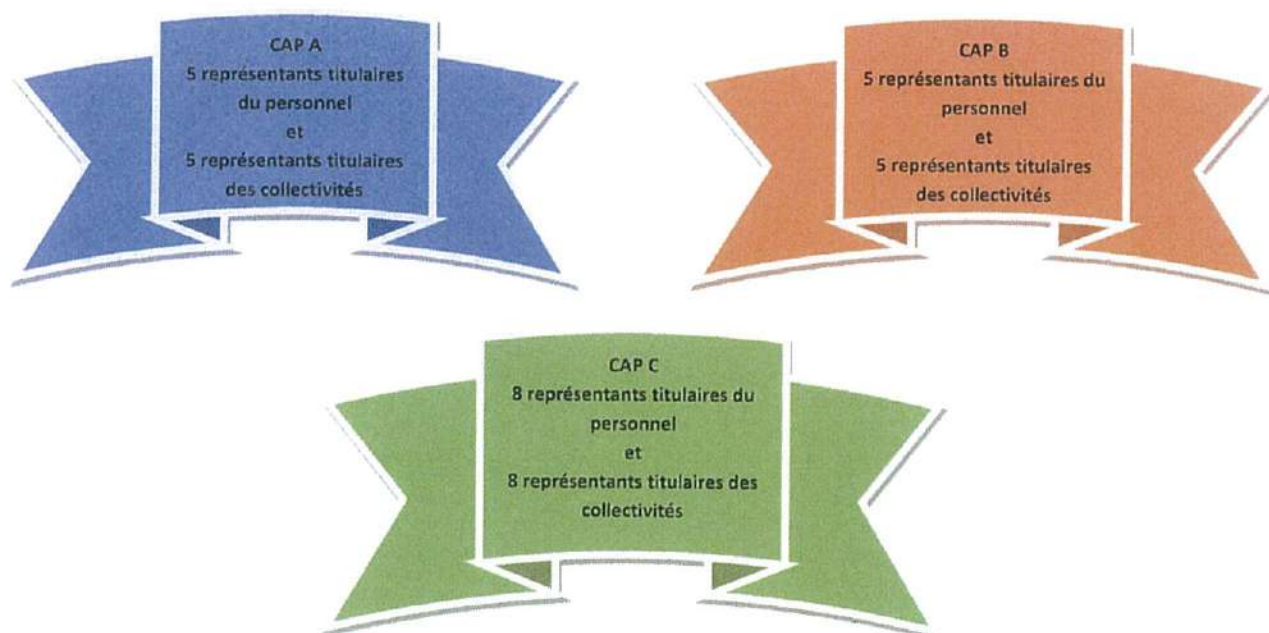
11 043 arrêtés ont été élaborés en 2019





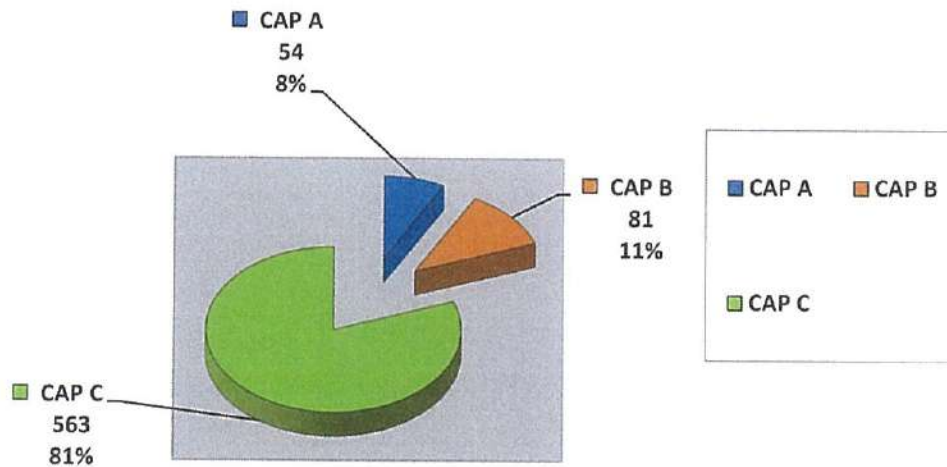
L'actualité statutaire 2019 s'est encore intensifiée, notamment avec le reclassement Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) et surtout les conséquences de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

### ⇒ Les commissions administratives paritaires

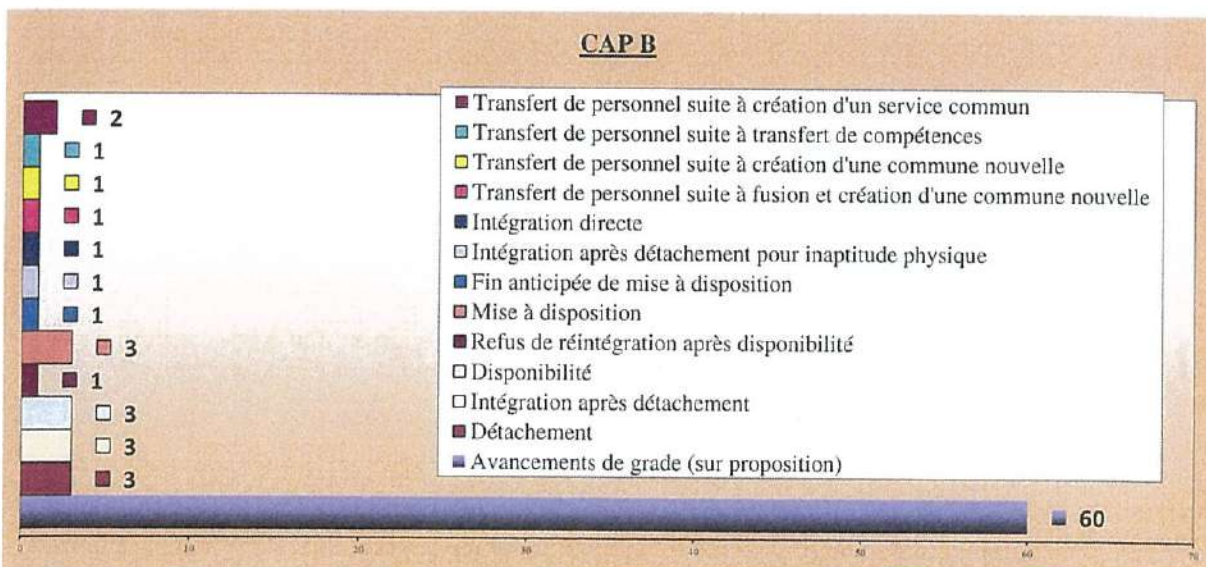
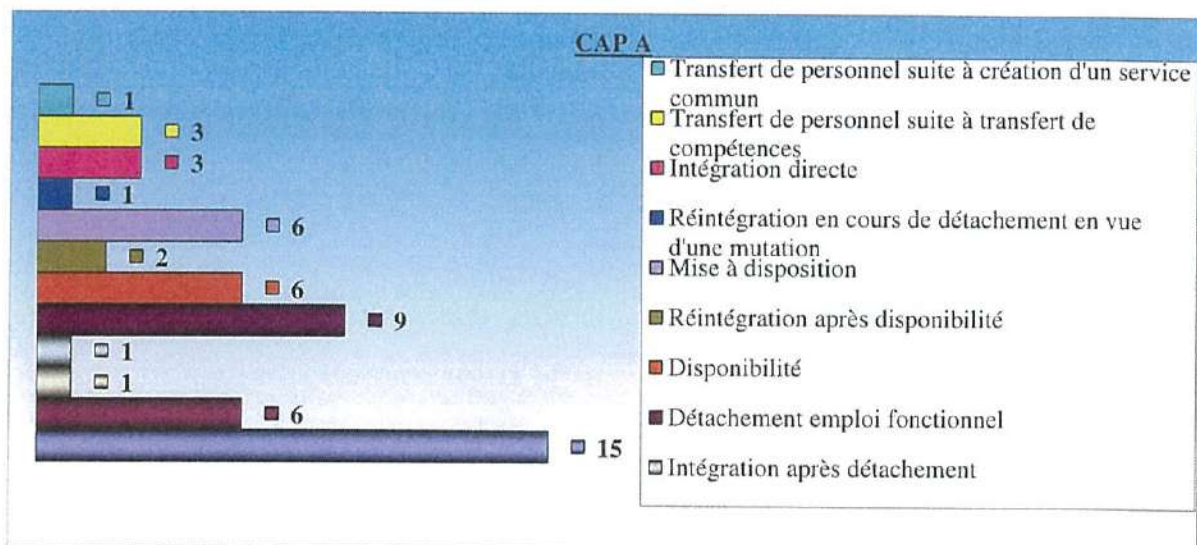


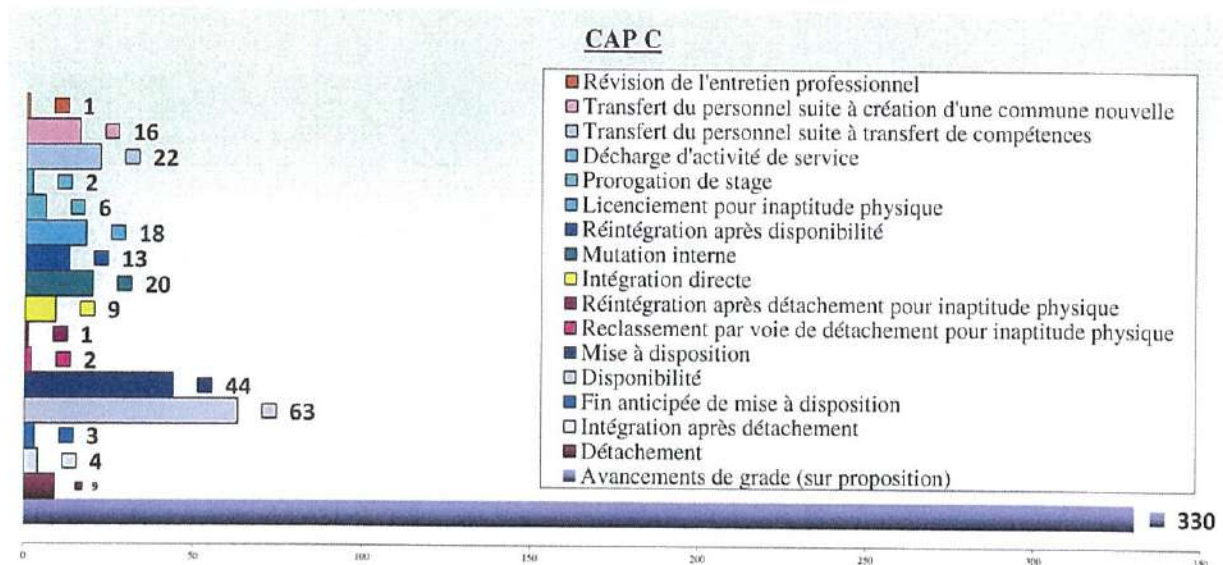
Le pôle gestion statutaire a apporté sa contribution au fonctionnement de 21 Commissions Administratives Paritaires (12 plénières et 9 restreintes). 698 dossiers ont été présentés auprès des instances paritaires répartis comme suit :

### Répartition des 698 dossiers examinés



### → Les différents types de dossiers examinés par les CAP



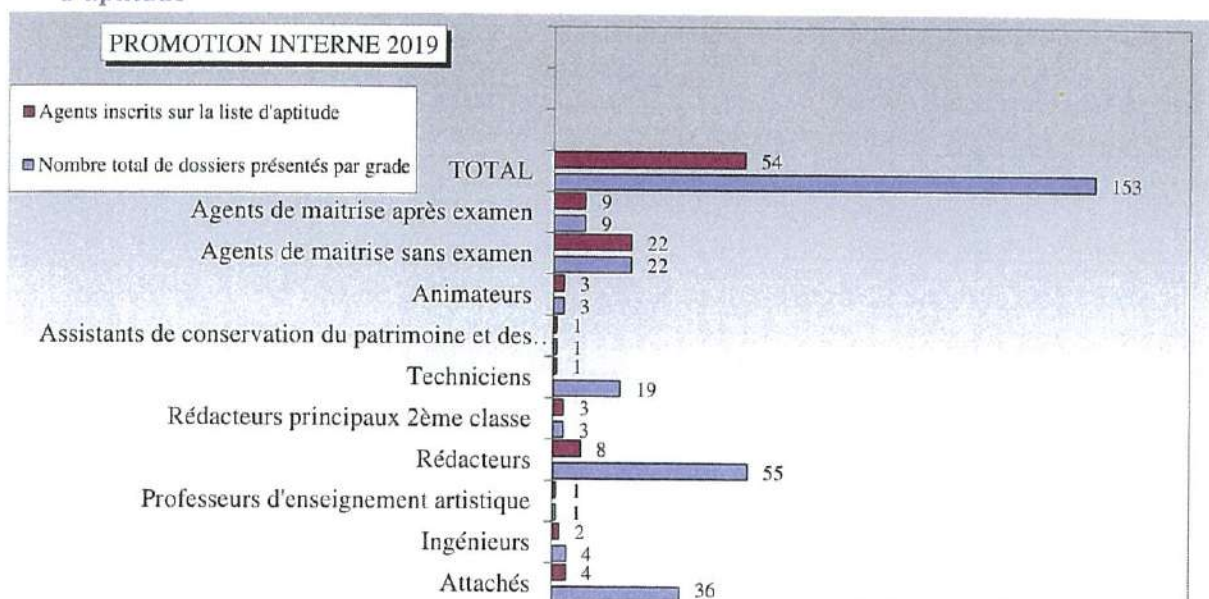


## → **La promotion interne**

- Les dossiers traités et réceptionnés - Les dossiers retournés pour les agents ne remplissant pas les conditions



- Les dossiers des agents remplissant les conditions et présentés en CAP - Agents inscrits sur la liste d'aptitude

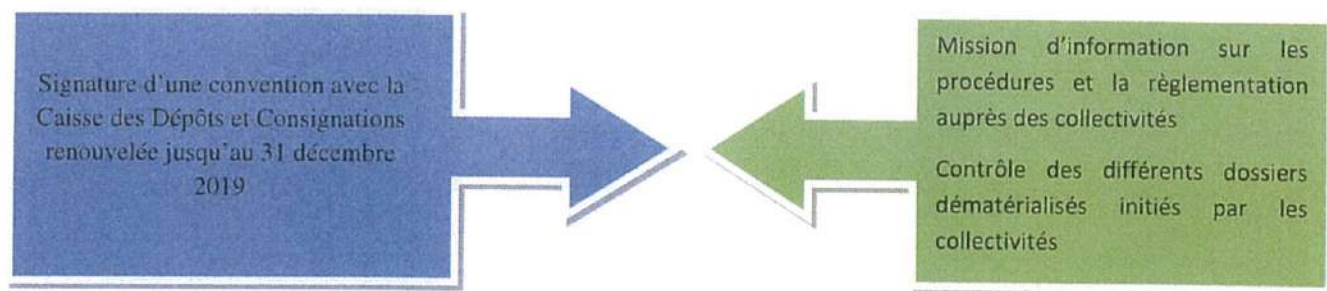


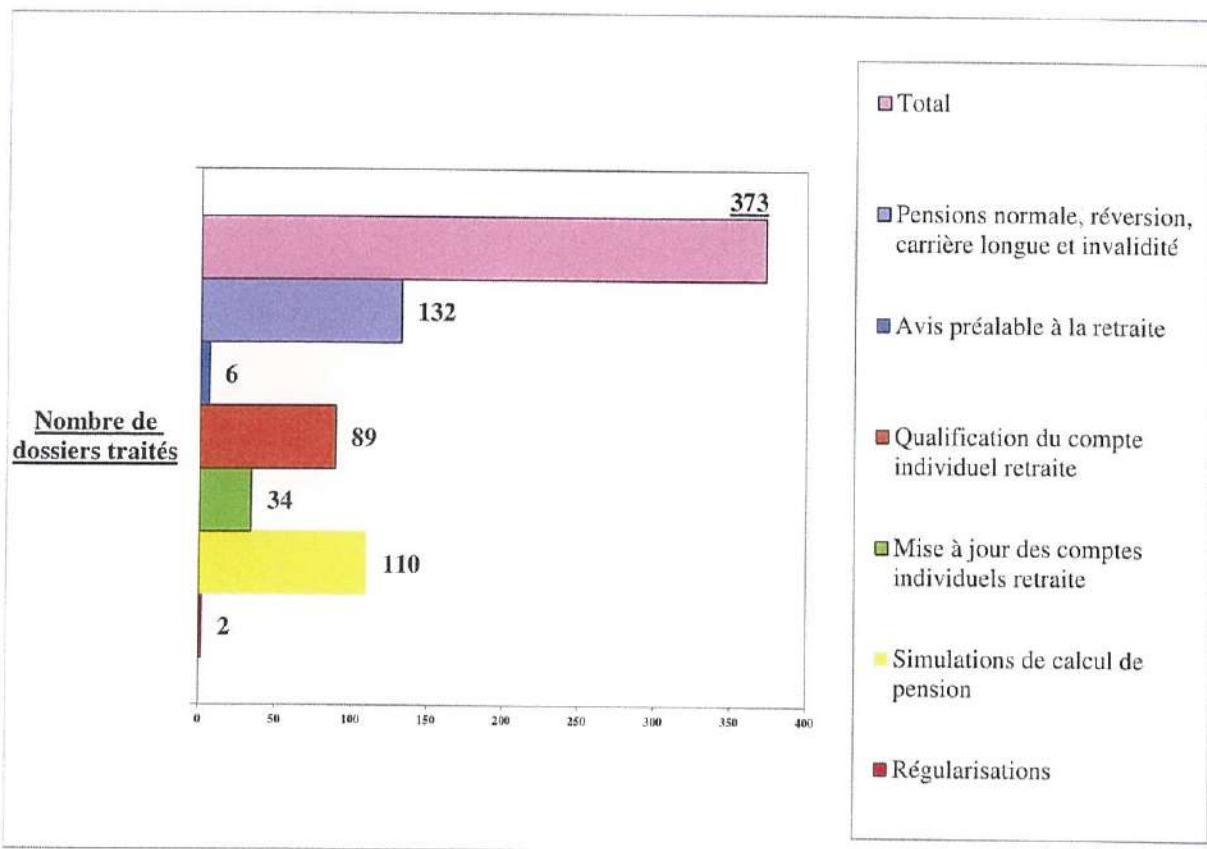
# Les conseils de discipline

Cette année, les conseils de discipline ont connu un certain essor puisque le Centre de Gestion en a organisé 15, contre 3 en 2018 et 3 en 2017.

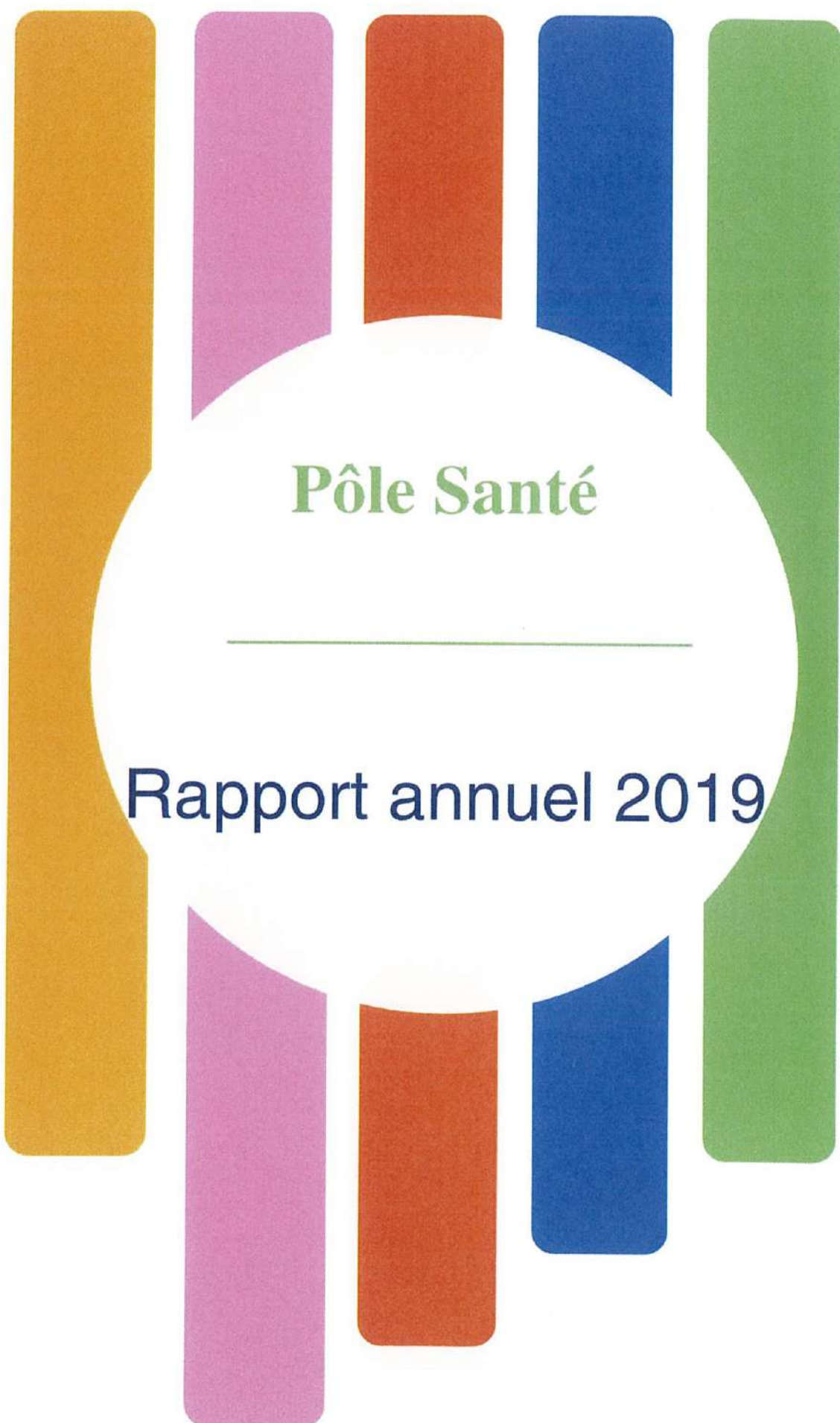


## Le partenariat retraite









**Pôle Santé**

---

**Rapport annuel 2019**

Pour le pôle Santé au travail, l'année 2019 a été principalement marquée par :

- La mise en œuvre de la convention optionnelle FNP sur la prévention des risques psychosociaux effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Le recrutement d'un agent en début d'année parti en fin d'année

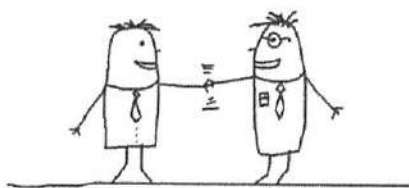
L'objectif de ce pôle reste de promouvoir la santé et la prévention des risques en mutualisant les compétences et les ressources de ses différents services.

## 1. La Médecine préventive

- **Points particuliers**

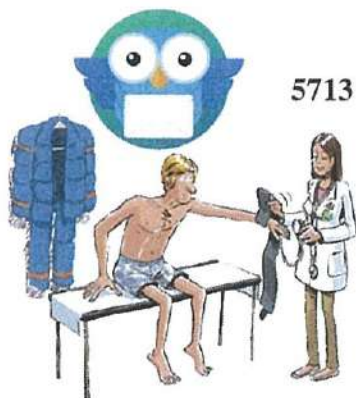
Adhésions :

Par ailleurs, la majorité des adhésions enregistrées en 2019 font suite à des fusions de collectivités de petite taille (O DE SELLE, CARNOY-MAMETZ, et TROIS RIVIERES).



- **Données chiffrées**

689 collectivités et établissements publics sont adhérents à ce service.  
Ce suivi médical concerne 7956 agents



**5713 Convocation émises (23)**

**5088 Agents reçus en visite (+15)**

**5382 visites effectuées (-24)**

Le nombre d'agents n'ayant pas honoré leur convocation (excusés ou non excusés) est égal à 307 (+2)

Pour l'année 2019, nous enregistrons une hausse du nombre d'examens médicaux non périodiques (+ 160). En effet, 1536 convocations ont été émises pour ce type d'examens.

Nous avons constaté une baisse des visites occasionnelles (- 91) se manifestant notamment par la diminution :

- du nombre de visites médicales sur demande de l'employeur (- 76),
- du nombre de visites programmées sur demande de l'agent après accord de l'employeur (-12),
- la stabilisation des visites programmées sur demande du Médecin traitant,
- une diminution du nombre de visites à la demande de nos Médecins de préventions (-11).

Par ailleurs, le nombre des visites médicales de reprise a légèrement diminué (- 10).

#### Autres activités :

130 Vaccinations Leptospirose

2 autres vaccinations

9 radiographies pulmonaires

visites de tiers-temps



#### Remarque :

*On constate :*

- une nette baisse des radiographies pulmonaires
- une légère diminution du nombre de vaccinations réalisées entre 2018 et 2019.

*4 visites de tiers-temps ont été effectuées dans 2 collectivités différentes par le Docteur VAQUETTE.*

#### • Conclusions émises

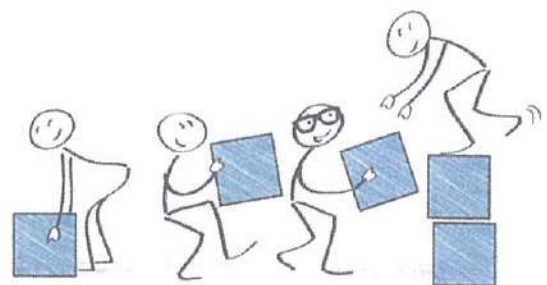
**4806 Aptes**



**207 Aptes avec restrictions**



**146 Aptes avec aménagement**



**+ 381 Autres**

En 2018, les médecins de prévention ont émis 89% d'avis d'aptitude sans aménagement, ni restriction sur les 5350 avis émis (soit un taux identique à 2018).

Cependant, on note:

- une nette augmentation des avis d'aptitude avec aménagement de poste (+ 51)
- une nette diminution des avis d'aptitude avec restrictions (-60)

- **Tarification**

La tarification des visites médicales n'a pas évolué par rapport aux années précédentes.

Pour rappel, le montant de la participation des collectivités adhérentes au service est fixé à 58 € pour les collectivités et établissements publics affiliés et le montant de la participation des collectivités et établissements publics non adhérentes est fixé à 64 €.

Par contre, la tarification des vaccinations a évolué, et notamment celle contre la leptospirose du fait que le laboratoire produisant ce vaccin a répercuté le coût de production et d'exploitation sur le prix de vente (2<sup>ème</sup> hausse consécutive)

Le Centre de gestion a donc été dans l'obligation également d'actualiser le prix de la vaccination contre la leptospirose appliqué aux collectivités.

La tarification des vaccinations en vigueur est la suivante :

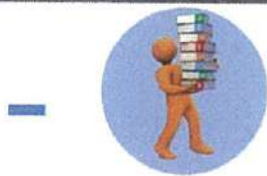
- LEPTOSPIROSE : 123 euros (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020) soit une augmentation de 3 euros
- DTP : 8 euros,
- Hépatite B : 14,50 euros.



## 2. La Prévention des risques professionnels

### Le Document Unique

Restitution des 14  
**Documents Uniques**  
réalisés en supplément du  
marché à groupement de  
commandes



Accompagnement auprès de 8  
**collectivités** dans la mise à jour  
de leur Document Unique

Un certain nombre de demande  
d'accompagnement (pilotage,  
méthodologie, outils) à la  
**réalisation du Document**  
**Unique** par les collectivités n'en  
ayant pas encore



### Le Colloque Annuel

#### LES RENDEZ-VOUS DU CENTRE DE GESTION

Informier - Conseiller - Faciliter

6<sup>ème</sup> Colloque Départemental de la Prévention

Favoriser la Qualité de Vie au Travail dans les  
collectivités de la Somme



Mardi 5 novembre 2019 - De 8h30 à 12h00  
Centre de Communes du Val de Somme  
31 Ter rue Bandette à Corbie

#### LES RENDEZ-VOUS DU CENTRE DE GESTION

Réunion animée par le service prévention des risques professionnels

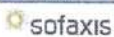
##### PROGRAMME

- ✓ Contexte / définitions
- ✓ Résultats de l'enquête départementale
- ✓ Proposition d'accompagnement développée par le Centre de Gestion



Communauté de Communes  
du Val de Somme  
31 Ter rue Bandette à Corbie

Avec la participation de Sofaxis



Inscription avant le mardi 29 octobre 2019  
à [prevention@cdg80.fr](mailto:prevention@cdg80.fr) ou par téléphone au 03 69 12 71 95

Participation de SOFAXIS



44 participants



Présentation de la démarche  
QVT par le Centre de Gestion



# Le réseau des assistants de prévention

rencontre du réseau  
des collectivités et assistants de prévention de la Côte-d'Or

L'Autorisation d'Intervention  
à Proximité de Réseaux (A.I.P.R.)



Mardi 17 décembre 2019

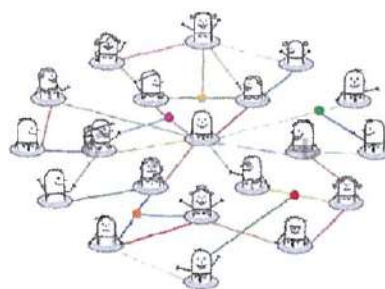
De 13h30 à 16h00

Salle d'honneur de la mairie

Place Louis PRUD'Homme - 21000 LONGUEAU

En partenariat avec: apave

24 participants

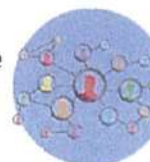


## La démarche QVT

Lancement de l'enquête QVT  
en mai 2019  
**183 collectivités** participantes  
pour **2998 agents**



Création d'un réseau de  
**159 correspondants**  
QVT



Traitement, compilation et  
analyse des résultats des  
**1525 questionnaires**  
renvoyés par SOFAXIS



Participation au groupe  
de travail ANDCDG  
pour la création d'un  
guide sur la QVT



Participation du CDG aux  
réunions de **cadrage et**  
**entretiens** pour **2**  
**collectivités "pilotes"** de  
la démarche



---

# Lancement d'un marché

---



Décembre 2019 : délibération  
du conseil d'administration



Création des documents  
nécessaires à l'élaboration  
du marché



---

## Les aménagements

---

*Accompagnement / Conseils à l'aménagement ou  
à la création de locaux de travail*



Mairie

8 interventions en 2019



Ateliers municipaux



Déchetterie



École

---

## L'inspection Hygiène & Sécurité

---



2 participations en  
CHSCT



Réalisation de 3  
inspections



1 nouvelle convention

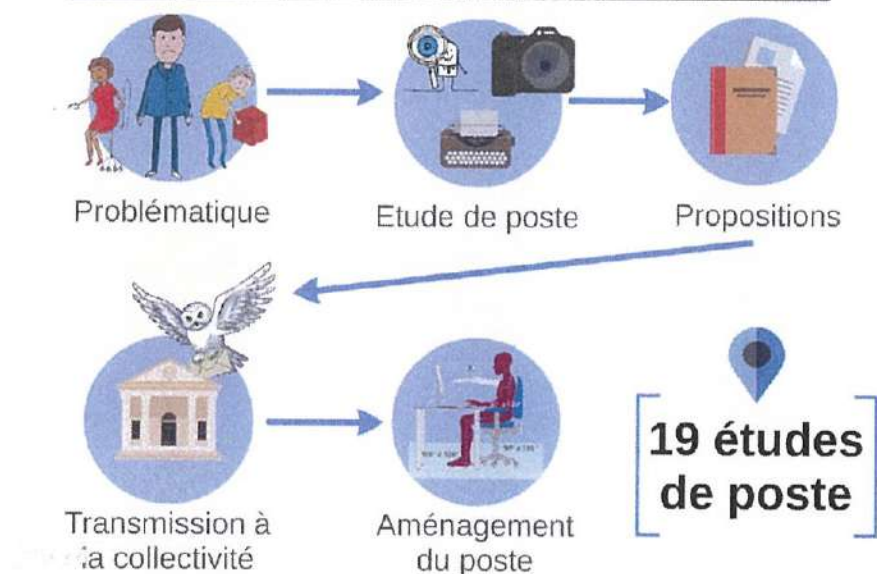
### 3. Le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Rappels des objectifs de la convention FIPHFP 2017-2020 en matière de maintien dans l'emploi et d'accessibilité des locaux de travail :

-favoriser le reclassement et le maintien dans l'emploi de 50 agents :

- Conseiller dans le cadre de l'aménagement de poste de travail dans son environnement
- Elaborer de nouveaux projets professionnels avec les agents concernés (bilans de compétences, bilans professionnels, études des possibilités, de détachement dans d'autres cadres d'emploi...) avec l'appui de partenaires compétents dans ces domaines : SAMETH, CNFPT...

#### Les études de poste



#### Le montage des dossiers FIPHFP

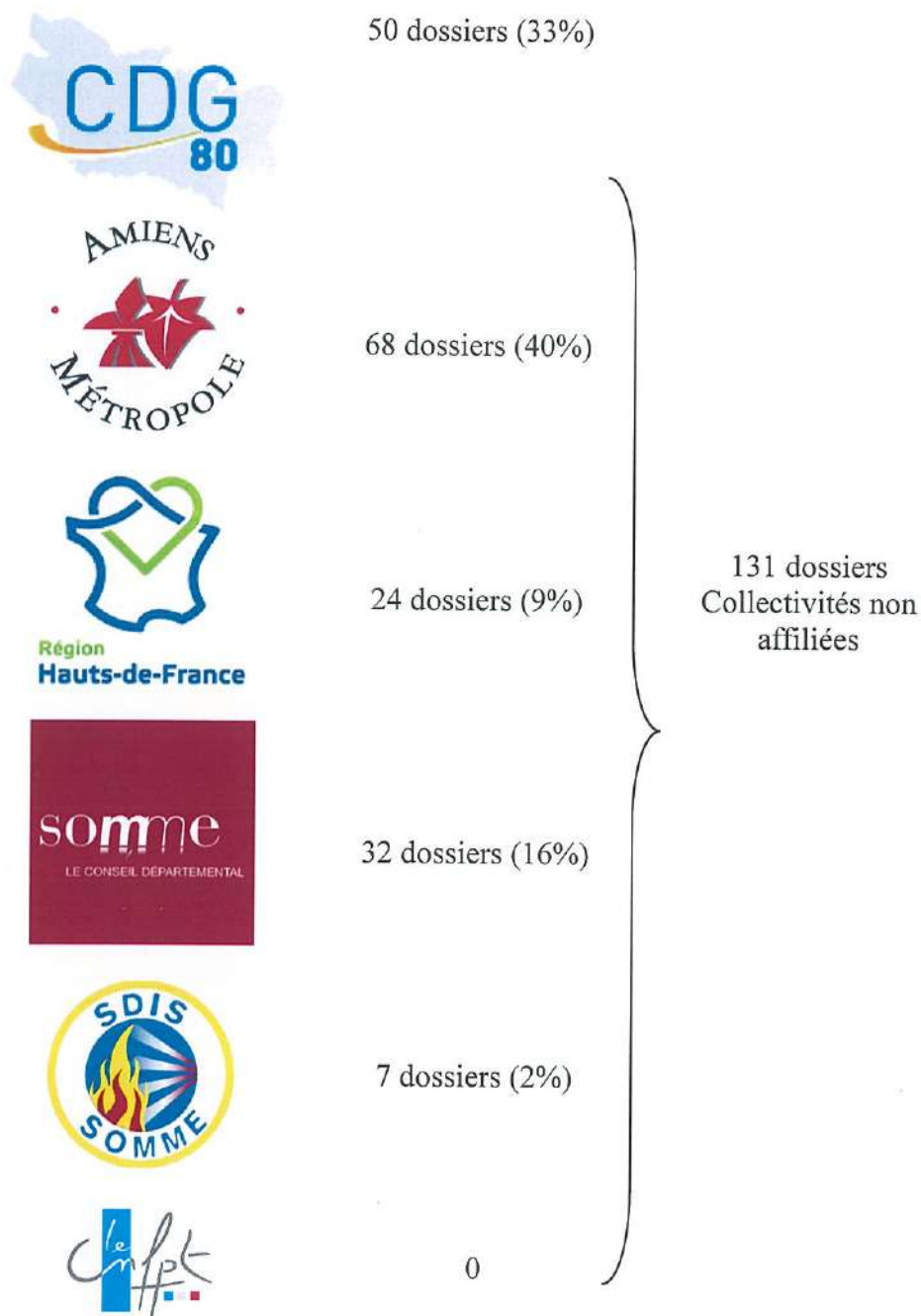


## 4. La Commission de réforme

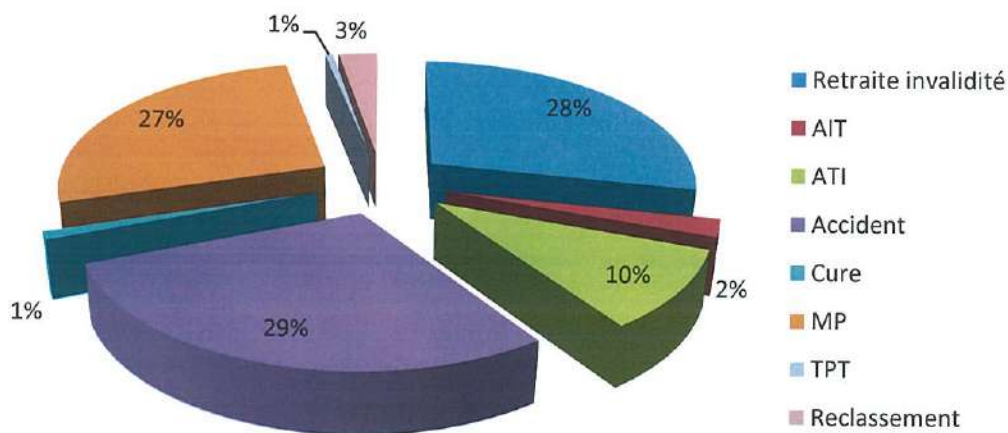
Par conventionnement, le centre de gestion assure le secrétariat de la commission de réforme, en sus de collectivités affiliées, pour 5 collectivités non affiliées suivantes:

- le conseil régional des Hauts de France, Amiens Métropole, le conseil départemental de la Somme, le SDIS 80 et le CNFPT

En 2019, la commission de réforme a examiné **181 dossiers** au cours des 11 séances (soit un nombre de dossiers identiques par rapport à 2018:



## Répartition des dossiers de commission de réforme par motifs



### Répartition des dossiers par motifs :

- Retraite pour invalidité : 28% (51 dossiers)
- Maladie professionnelle : 27% (48 dossiers)
- Allocations temporaire d'Invalidité : 10% (18 dossiers)
- Accident de service : 29% (52 dossiers)
- Temps partiel thérapeutique : 1% (2 dossiers)
- Reclassement : 3 % des dossiers (5 dossiers)
- Allocation d'Invalidité Temporaire : 2% des dossiers (4 dossiers)
- Cure thermale

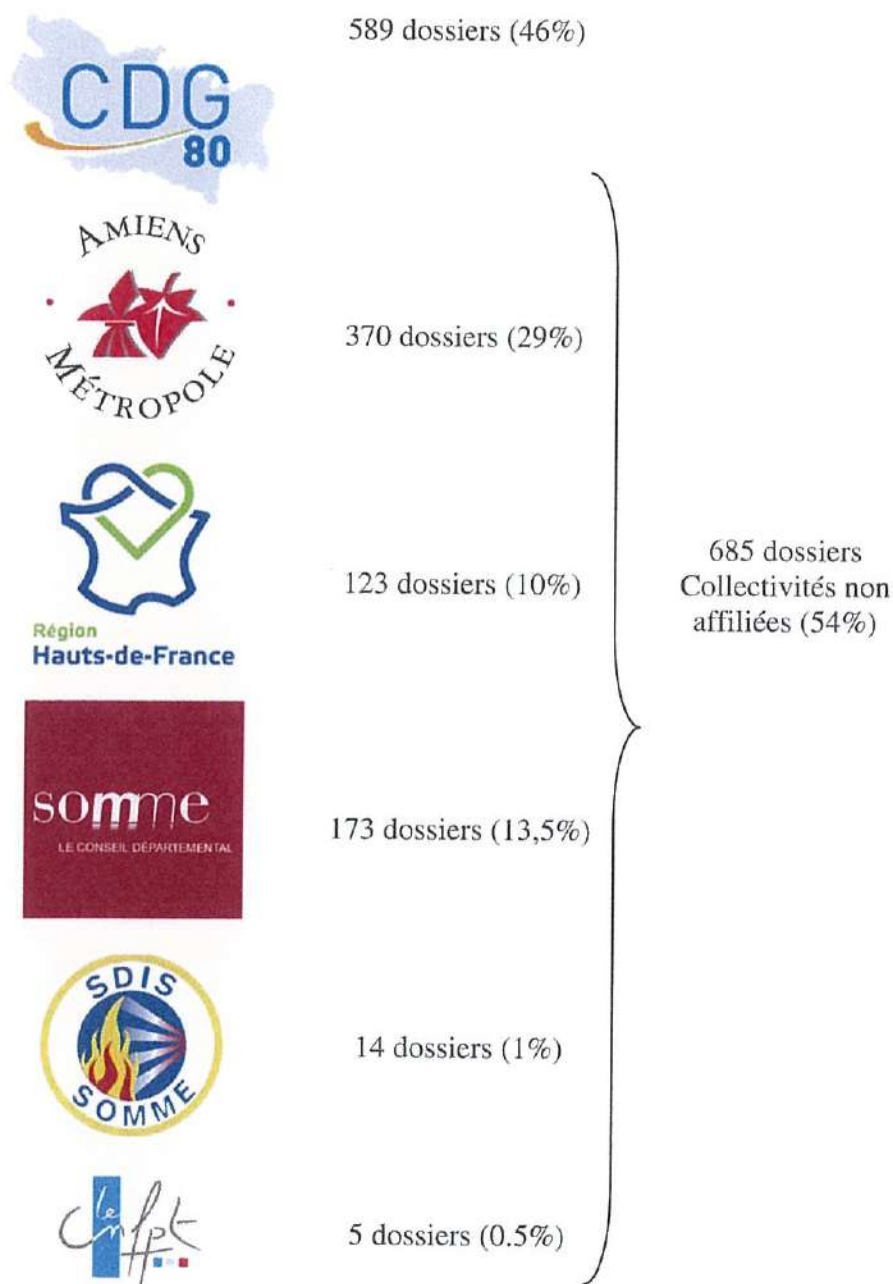


## 5. Le comité médical

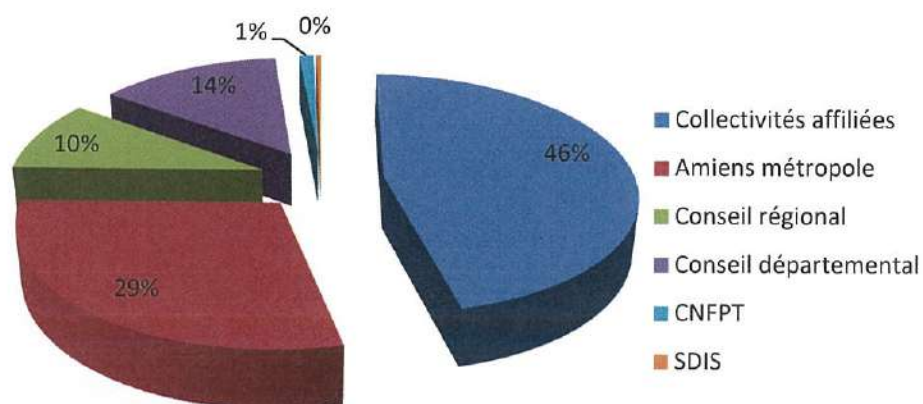
Par conventionnement, le centre de gestion assure le secrétariat du comité médical, en sus des collectivités affiliées, pour 5 collectivités non affiliées suivantes:

- le conseil régional des Hauts de France, Amiens Métropole, le conseil départemental de la Somme, le SDIS 80 et le CNFPT

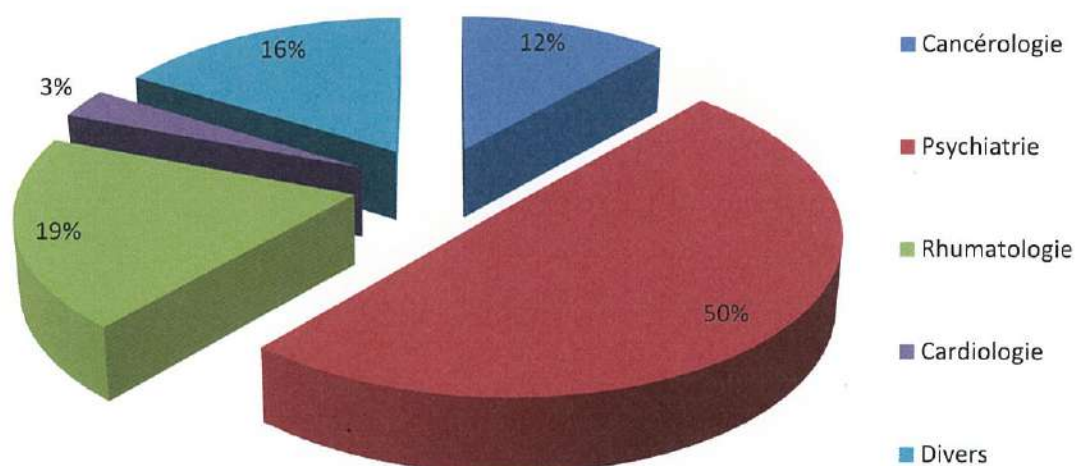
En 2019, le secrétariat du comité médical a traité **1274 dossiers** (1139 dossiers + 134 dossiers de temps partiel thérapeutique + 1 dossier au comité médical supérieur) au cours des 12 séances (soit un nombre de dossier stable) :



## Répartition des dossiers du comité médical par collectivité



## Répartition de saisine du comité médical par pathologie



La pathologie « Psychiatrie » représentent **50%** des dossiers passés en comité médical. soit une augmentation de 5% par rapport à 2018)



## 6. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le Pôle Santé et Prévention assure la présentation des dossiers au CHSCT.

L'avis du CHSCT du CDG a été sollicité sur les 45 dossiers suivants :

- RASSCT Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et des Conditions de Travail
- PAPRPACT : Programme de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail
- Programme d'actions de prévention duite au Document Unique : 43 dossiers